

VRS

n° **386**
juillet/août/septembre
2011

Prix au numéro : 8€



La Vie de la recherche scientifique

The background of the cover is a large, abstract artwork. It features bold, expressive brushstrokes in black, white, magenta, and cyan. The composition is divided into several sections by these colors, creating a dynamic and somewhat chaotic visual effect. The overall style is reminiscent of modern graphic design or street art.

**Demain,
le service public de
la recherche**

Solidarité
Proximité
Confiance
Engagement



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition
■ Coordonnées disponibles sur www.casden.fr

Pour une autre politique de la recherche publique!

Dans une dynamique internationale de raréfaction des emplois budgétaires et de commercialisation des services publics, le gouvernement poursuit son œuvre de démolition de la recherche publique. Le laboratoire à la française – que nous voulons un lieu de solidarité, organisé pour être porteur d'une problématique scientifique sur une certaine durée – voit ses fondements sapés par la multiplication des appels d'offres, et surtout la baisse des crédits de base. Il y a une idéologie à l'œuvre. Le gouvernement veut la guerre de tous contre tous : individus, équipes, laboratoires, universités, grandes écoles, régions.

L'évaluation scientifique, collective, contradictoire et surtout effectuée par des pairs élus est abandonnée, au profit de ce bidule technocratique qu'est l'AERES, machine à mouliner les indicateurs.

Mais y a-t-il succès de cette politique ? Il y a surtout hostilité croissante des personnels, action de l'intersyndicale, hostilité des directeurs de laboratoire, ainsi que résistance acharnée des conseils scientifiques et du Comité national de la recherche scientifique ! Les organismes de recherche n'ont pas été démantelés comme prévu en 2007, même s'ils ont été fortement affaiblis. Il faut poursuivre cette résistance en récusant le système de fausses valeurs que l'on veut nous imposer.

Car nos statuts sont attaqués par la révision générale des politiques publiques (RGPP) et la délégation générale de gestion (DGG). Ces politiques mènent à l'externalisation des services, à l'instabilité des emplois, et à la baisse de qualité du travail. Nous devons fermement nous opposer à ces réformes et imposer un plan de titularisation sur emploi de fonctionnaire qui, seul, constitue la solution à la précarité.

Notre liberté académique est remise en cause lorsque la direction du CNRS annonce qu'elle veut piloter en amont le recrutement des jeunes chercheuses et chercheurs. Une telle politique mènerait rapidement à la destruction d'un des plus beaux organismes de recherche au monde, parce que le recrutement des meilleur(e)s, sans préjuger de leur thématique et de leur projet de recherche, n'existerait plus.

Alors, il faut se mobiliser, encore et toujours. Parce que la communauté scientifique a montré qu'elle peut gagner, comme en 2004 ou 2009 sur les emplois. Il faut imposer une autre politique de la recherche publique. C'est le sens des propositions que nous faisons, notamment dans ce numéro de *La VRS*. ■



Le 9 septembre 2011

Patrick Monfort →
Secrétaire général du SNCS

Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand. 92195 Meudon Cedex
Tél. : 01 45 07 58 70. Fax : 01 45 07 58 51
Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr
www.sncs.fr



Syndicat national de l'enseignement supérieur [SNESUP-FSU]

78, rue du Faubourg Saint-Denis. 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10. Fax : 01 42 46 26 56
Courriel : accueil@snesup.fr
www.snesup.fr



→ **Directeur de la publication** : Patrick Monfort → **Directeur délégué** : Jean-Luc Mazet → **Rédacteurs en chef** : Jean-Marc Douillard et Gérard Lauton → **Comité de programmation** : Les bureaux nationaux du SNCS et du SNESUP → **Ont participé à ce numéro** : Gérard Aschieri, Henri Audier, Laurent Beauvais, Philippe Büttgen, Heidi Charvin, Marc Delepouve, Jean-Marc Douillard, Dominique Faudot, Bernadette Groison, Denis Jouan, Jean-Luc Mazet, Patrick Monfort, Marc Neveu, Liliane Pierre, Benoît Rousseau, Stéphane Tassel, Christian Topalov, Francis Velain → **Secrétaire de rédaction** : Laurent Lefèvre → **Rédacteur-graphiste** : Stéphane Bouchard → **Couverture** : © Celeste Clochard/Fotolia.com → **Impression** : Imprimerie SENPQ. 35 rue Victor Hugo 93500 Pantin → **Routage** : Improfi → **Régie publicitaire** : Com d'habitude publicité. 25 rue Fernand Delmas, 19100 Brive-la-Gaillarde. Tél. : 0555 24 14 03. Fax : 0555 1803 73. Contact : contact@comdhabitude.fr / www.comdhabitude.fr → **La Vie de la recherche scientifique** est publiée par le **SNCS-FSU**, 1 place Aristide-Briand 92195 Meudon Cedex. Tél. : 01 45 07 58 70 — Fax : 01 45 07 58 51 — sncs@cnrs-bellevue.fr. **Commission paritaire** : 0414 S 07016. **ISSN** : 0755-2874. **Dépôt légal à parution**. Prix au numéro : 8 euros — Abonnement annuel (4 numéros) : 25 euros (individuel), 50 euros (institutionnel).

→ ÉDITORIAL p. 03

Pour une autre politique de la recherche publique ! Patrick Monfort

→ ACTUALITÉS p. 06

Krach de 2007 métamorphosé en crise de la dette publique : les salariés européens payent et subissent la cure d'austérité
Bernadette Groison p. 06

6^e Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation : une éducation de qualité pour bâtir l'avenir
Marc Delepouve, Denis Jouan, Patrick Monfort p. 08

Contre la terreur d'État en Syrie : solidarité pour la démocratie et les libertés
Gérard Lauton p. 09

Publication de l'arrêté licence le 11 août : une provocation ! p. 10

Institut national de l'information scientifique et technique : l'INIST restructuré et mis au service de la culture de projet
Jean-Luc Mazet p. 10

→ DEMAIN, LE SERVICE PUBLIC DE LA RECHERCHE p. 11

Formation-recherche : quel devenir ?
Heidi Charvin, Marc Neveu p. 12

Enseignement supérieur et recherche : planifier et garantir l'emploi scientifique maintenant et demain...
Stéphane Tassel p. 14

Recherche et enseignement supérieur : des budgets qui conditionnent l'avenir du pays
Henri Audier p. 16

Formation, recherche et avenir de l'industrie : les nouvelles relations science-travail réinventent le travail
Francis Velain p. 18

Énergie, santé, éducation, travail : une recherche libre pour une autre société
Gérard Aschieri p. 20

Laurent Beauvais : « L'enjeu : un partenariat réussi entre régions, universités et organismes » p. 22

Collectivités et acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur sous tension : le Val-de-Marne s'engage à travers ses actions territoriales
Liliane Pierre p. 26

Pour la mise en extinction de l'ANR et des alliances : pour des coopérations entre établissements publics
Henri Audier p. 28

Enseignement supérieur et recherche : une évaluation constructive basée sur le dialogue et les échanges p. 31

Évaluation des unités de recherche et des formations : rendre sa voix à la communauté scientifique en rapprochant le CNU et le Comité national
Heidi Charvin, Jean-Marc Douillard, Jean-Luc Mazet, Marc Neveu p. 32

L'expertise : acte institutionnel ou expression de la communauté scientifique et technique ?
Jean-Luc Mazet p. 36

Propositions du SNESUP pour le supérieur : démocratiser le post-bac p. 38

Propositions du SNESUP pour le supérieur : des mesures phares pour les carrières p. 40

Recherche : changer de cap
Patrick Monfort p. 42

Sciences humaines et sociales : rendre la recherche à ceux qui la font
Philippe Büttgen p. 44

→ ABONNEMENT/ADHÉSION p. 46

Votre vocation
fait votre fierté,
la nôtre est de vous assurer.



1^{er} assureur des agents des services publics avec 3 millions de sociétaires, la GMF vous accompagne dans votre vie personnelle et professionnelle. Assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne, nous en faisons toujours plus pour vous offrir des solutions adaptées à chacun de vos besoins.

Pour découvrir les avantages qui vous sont réservés :

- Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
- Connectez-vous sur www.gmf.fr



Assurément Humain

KRACH DE 2007 MÉTAMORPHOSÉ EN CRISE DE LA DETTE PUBLIQUE

Les salariés européens payent et subissent la cure d'austérité

En débat au Parlement, les propositions d'austérité du gouvernement français pénalisent les salariés et mettent peu à contribution les hauts revenus : 200 millions sur un plan de 11 milliards.

Bernadette Groison. Secrétaire générale de la FSU.

Les acteurs financiers ont réussi à transformer leur crise financière de 2007 en crise de la dette publique. S'il y a crise, c'est parce que les États dépenseraient trop, mais *quid* des origines de cette crise qui provient plutôt des cadeaux fiscaux aux plus riches et aux entreprises, de la question des taux d'intérêt et d'une crise du système financier et bancaire ?

Face à cette situation, les gouvernements des pays européens demandent aux salariés d'en supporter les frais. Pourtant ils payent déjà très cher cette situation : par l'augmentation des inégalités, du chômage et de la précarité, la baisse de leur pouvoir d'achat et de la protection sociale, et la mise à mal de la cohésion sociale... Ces politiques hypothèquent toute sortie réelle de la crise et s'inscrivent dans des orientations qui fragilisent encore plus la situation de l'Union européenne.

L'argument de la dette publique

Le gouvernement français utilise aussi cet argument de la dette publique. Mais la baisse des dépenses publiques entraînera encore une baisse de l'activité et des recettes fiscales... À vouloir rassurer les marchés financiers et les agences de notation, le gouvernement ne s'attaque pas aux causes structurelles de la crise.

En débat au Parlement, ses propositions pour trouver un milliard sur le budget 2011 et dix sur celui de 2012 s'inscrivent toujours dans une politique d'austérité. Elles pénalisent essentiellement les salariés. Elles mettent bien peu à contribution les hauts revenus (200 millions sur un plan de 11 milliards) et ne remettent pas en cause la réforme de l'ISF (deux milliards de recettes fiscales en moins). Le sentiment d'injustice devient

une réalité, car nous avons d'un côté des mesures provisoires et marginales pour les hauts revenus et de l'autre des réformes structurelles pour les salariés – réformes de l'État, des retraites...

La FSU a interpellé le gouvernement et chacun des parlementaires pour leur demander d'agir sur l'emploi (1), le pouvoir d'achat et les salaires, la fiscalité et le réexamen de toutes les niches fiscales et sociales – par exemple, le crédit impôt recherche ou la loi Scellier.

Les services publics, investissements productifs d'avenir

La FSU a aussi insisté sur la nécessité d'engager, dès maintenant, des investissements d'avenir, par exemple dans l'éducation, la formation et la recherche. Face aux évolutions de la société confrontée à de multiples défis (2), c'est indispensable pour garantir aux générations futures la possibilité de construire leur société. Et il faut cesser de considérer les services publics et la Fonction publique comme une charge pour notre pays ! Il s'agit bien d'investissements productifs nécessaires qui sont une chance pour l'avenir de notre société. C'est le sens de notre campagne « Fiers du service public ! »

Pour lutter contre cette politique, pour faire entendre nos exigences et peser sur les futurs choix, nous devons, dès aujourd'hui, proposer à tous les personnels, aux jeunes, aux élus et aux citoyens de débattre de la situation économique et sociale et de nos propositions pour imposer des alternatives. Les mobilisations sont également nécessaires. D'ores et déjà, des rendez-vous sont fixés : le 27 septembre dans l'éducation, et le 11 octobre avec une journée d'action interprofessionnelle. ■

1. L'État devrait montrer l'exemple en renonçant au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et en prévoyant les recrutements nécessaires. 2. Économiques, scientifiques, technologiques, culturelles et écologiques.

**À la MGEN, nous protégeons
chaque jour 3,5 millions de personnes.
Pour nous, la solidarité est essentielle.
Ainsi, quand les dépenses de santé
des uns sont peu élevées, tous ceux
qui en ont le plus besoin peuvent bénéficier
d'une meilleure prise en charge.
C'est cela, être la référence solidaire !**



“
**L'essentiel
pour nous ?
Être bien protégés
tout en concourant
à la santé des autres.
Bien plus qu'une
mutuelle
la référence
solidaire !**
”



MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • DÉPENDANCE • RETRAITE

6^e CONGRÈS MONDIAL DE L'INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

Une éducation de qualité pour bâtir l'avenir

Fédération mondiale d'environ 400 syndicats répartis dans 170 pays, l'IE représente 30 millions d'enseignants et d'employés de l'éducation, de la petite enfance à l'université-recherche. Son 6^e congrès a eu lieu au Cap (Afrique du Sud) du 22 au 26 juillet, avec plus de 1 800 délégués dont ceux du SNCS et du SNESUP. Sa présidente, Susan Hopgood, a appelé les éducateurs du monde entier à lutter ensemble et à surmonter les défis auxquels sera confronté le mouvement syndical international des enseignants.

Marc Delepouve. Secrétariat national du SNESUP-FSU.

Denis Jouan. Bureau national du SNCS-FSU.

Patrick Monfort. Secrétaire général du SNCS-FSU.

La critique des politiques néolibérales et la défense du service public et de la qualité de l'éducation ont été au centre des discussions du 6^e Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE). Avec un constat commun à tous les syndicats de la planète : sous prétexte de crise financière, les politiques de la plupart des gouvernements conduisent à la casse du service public de l'éducation et à sa privatisation, et à une régression injustifiée.

L'éducation, droit humain et bien public

L'éducation, droit humain et bien public, doit être dispensée par les autorités publiques et disponible gratuitement pour toutes et tous. Elle ne doit pas être soumise aux règles des traités commerciaux tels que l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) ou les traités bilatéraux et régionaux.

L'éducation est victime d'un mouvement de marchandisation, de précarisation de l'emploi, d'application de modèles de gestion du secteur privé aux institutions éducatives, et d'intrusion du profit ou de l'intérêt commercial au sein de ses institutions. L'IE dénonce ainsi les partenariats public-privé (PPP). Alternative non viable au financement public de l'éducation, ils présentent un risque de désengagement financier des gouvernements et constituent un outil de la privatisation de l'éducation et de la commercialisation des services éducatifs.

L'abus généralisé de la notion de qualité – au sens de l'excellence chantée par le gouvernement français – pour justifier les formes standardisées d'évaluation est préjudiciable au système éducatif, car il tente de réduire le processus d'enseignement et d'apprentissage à des indicateurs quantifiables. Cela étouffe l'innovation et la créativité, limite le programme scolaire et sape l'indépendance professionnelle des enseignant(e)s.

Enseignement supérieur et recherche : « Les vandales sont à nos portes »

Les tendances mondiales à la marchandisation et à la compétition et les principes néolibéraux dans l'enseignement supérieur et la recherche mettent à mal les caractéristiques essentielles de ce secteur : liberté académique ; collégialité ; démocratie ; valeur intrinsèque d'acquisition, de transmission et d'analyse des connaissances. Cette politique est conduite dans tous les pays, sur tous les continents, quels que soient les gouvernements.

L'enseignement supérieur et la recherche sont soumis aux demandes des entreprises et aux besoins de compétitivité économique à court terme, au détriment de la diversité des missions du service public.

Les coûts sont transférés de l'État vers les individus, notamment les étudiants et leurs familles. Les institutions et les fournisseurs privés sont autorisés et encouragés à s'approprier les

cours les plus lucratifs. Les enseignements et la recherche dans des domaines et disciplines non directement liés au marché du travail et à l'innovation industrielle sont marginalisés. Les statuts des personnels sont attaqués, les emplois précarisés, et les systèmes de retraite sont victimes d'attaques sauvages.

Alors que de nombreuses politiques gouvernementales expliquent la nécessité d'augmenter

les droits d'inscription des étudiants, l'IE affirme que l'enseignement supérieur doit être gratuit.

Ce congrès a mandaté le bureau exécutif de l'IE pour organiser un certain nombre de campagnes, avec les syndicats membres et d'autres organisations internationales sur la base des plans d'action qu'il a adoptés. Le SNCS et le SNESUP auront un rôle à jouer dans ces actions sur le plan national comme européen et international. ■

CONTRE LA TERREUR D'ÉTAT EN SYRIE

Solidarité pour la démocratie et les libertés

Gérard Lauton. Membre du bureau national du SNESUP-FSU.

Les universitaires français entretiennent des relations de longue date avec leurs collègues syriens sur le plan de la recherche et de l'enseignement supérieur. Partie prenante des collectifs Urgence Solidarité Syrie et SouriaHouria (1), le SNESUP fait acte de solidarité (2) avec les universitaires, les étudiants et le peuple syriens, en s'associant aux appels lancés depuis la France ou l'étranger par des personnalités.

Depuis le mois d'août et jusqu'au 2 septembre, la place du Châtelet à Paris a été le théâtre d'une résistance sans faille, malgré les provocations des «nervis de Bachar» rouant de coups certains manifestants pacifiques. Dans un enthousiasme exemplaire, armés de leur détermination à faire chuter le tyran sanguinaire, les opposants syriens ont organisé un *sit-in* quotidien pour soutenir le peuple syrien – Français d'origine syrienne, Syriens résidant en France, amis du peuple syrien.

Crimes contre l'humanité du régime syrien à l'encontre de son peuple

La répression meurtrière menée par le clan El-Assad et son régime despotique est déjà responsable d'au moins 3000 personnes tuées par les forces dites de sécurité – dont au moins 90 enfants de 6 mois à 15 ans –, 14000 détenus et des milliers de disparus soumis à une torture de masse, 15000 réfugiés dans les pays voisins.

De son indignation face au massacre de la population exprimée en mai à sa participation



© ADRIEN ROUSSEL/FOTOLIA.COM

au meeting organisé place du Panthéon et à la soirée de solidarité animée par des intellectuels et artistes syriens, le SNESUP n'a eu de cesse d'exprimer sa vive condamnation de ces crimes contre l'humanité du régime syrien à l'encontre de son peuple.

L'émotion suscitée dans le monde par ces massacres a enfin permis une première expression du Conseil de sécurité de l'ONU. Cependant, aucune résolution n'a été adoptée en raison de la complaisance de certains États ayant partie liée avec le régime syrien – bases militaires, exploitation pétrolière. La protestation internationale doit s'amplifier pour arrêter la terreur et soutenir les aspirations du peuple syrien à la démocratie et aux libertés dans ce pays. ■

1. <http://souriahouria.com> 2. www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5799&ptid=5

PUBLICATION DE L'ARRÊTÉ LICENCE LE 11 AOÛT

Une provocation !

Le nouvel arrêté licence a été publié en catimini au *Journal officiel* le 11 août. En guise de dialogue social, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche passe en force sur un texte qui déstructure l'ensemble de l'offre de formation des établissements, risque de dégrader la qualité du cycle licence, et ouvre la voie à la sélection à l'entrée du master.

Seules dispositions applicables dès septembre, les modifications des modalités de contrôle des connaissances vont mettre les personnels devant de nombreuses difficultés, pour lesquelles rien n'a été anticipé (1). De plus, les projets de formation pour les contrats quinquennaux à déposer à l'automne – sur lesquels les équipes pédagogiques ont déjà fourni un gros travail – devraient être profondément remaniés pour se conformer à ce texte

applicable à partir de 2012. Le SNESUP n'entend pas tolérer que les personnels de toutes catégories impliqués dans le cycle licence fassent les frais de l'improvisation gouvernementale.

Retrait de l'arrêté licence

Quatre ans, jour pour jour, après la promulgation de la loi LRU, Laurent Wauquiez, en prenant la responsabilité de promulguer ce texte rejeté au CNESER par la quasi-unanimité des personnels, ajoute la provocation à l'improvisation. En cette rentrée placée sous le signe de l'austérité, le SNESUP met en garde le ministre qui choisit de mettre de l'huile sur le feu. Le SNESUP demande le retrait de cet arrêté licence et prendra toutes ses responsabilités pour que le refus de ce texte s'exprime. ■

1. Changement des modalités de contrôle des connaissances, nouveau paramétrage du logiciel APOGEE, etc.

Institut national de l'information scientifique et technique

L'INIST restructuré et mis au service de la culture de projet

Dans le paysage scientifique français, l'INIST – avec ses 340 agents – représente plus des trois quarts du potentiel humain de l'information scientifique et technique (IST). Sa restructuration est menée par une équipe de conduite de transformation (ECT), dans le cadre du projet ministériel de Bibliothèque scientifique numérique (BSN) qui s'applique dans la plus grande opacité.

Des fiches chères aux écoles de commerce

L'ECT s'appuie, entre autres outils managériaux, sur des fiches dites SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats) établies par la direction de l'INIST à la fin de l'année 2010. Ces fiches, chères aux écoles de commerce, servent à mesurer les capacités compétitives des entreprises. Elles sont caractéristiques de la « culture de projet » actuellement imposée à la recherche.

L'ECT a identifié quatre grandes missions, parmi lesquelles la contribution au pilotage scientifique, avec plusieurs objectifs : situer les organismes et les équipes de recherche française dans le paysage international, identifier leur activité (appels à projets...), construire des indicateurs d'activité, détecter les expertises et les possibilités de collaboration. Cette mission est explicitement destinée au service des organismes de recherche, mais aussi de l'AERES et des entreprises.

Dans la pure logique de l'audit de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), ce projet d'organisation a déjà défini les activités de support et les fonctions mutualisables.

Personnel poussé à la mobilité

Parallèlement à cette démarche, la direction des ressources humaines profite de la déstabilisation de l'INIST pour faire pression sur le personnel et le pousser à la mobilité... vers d'autres services. Bel exemple de la réduction du nombre de fonctionnaires imposée par la révision générale des politiques publiques (RGPP) !

Face à cette restructuration qui tourne le dos aux propositions de la mission « IST » de 2004, il est grand temps que les conseils scientifiques du CNRS se saisissent de la politique de l'information scientifique et technique.

Jean-Luc Mazet. Membre du bureau national du SNCS

The background of the page is a vibrant, abstract composition. It features a mix of bright colors like magenta, yellow, and cyan, contrasted with black and white. The style is reminiscent of graffiti or street art, with bold, expressive brushstrokes and some text elements like 'MORPH' and 'MORPH' scattered across the top. A large, solid green rectangle is positioned in the center, serving as a backdrop for the main text.

Demain, le service public de la recherche

Toute personne sensée a compris désormais la politique recherche définie par la ligne ultralibérale française. Il s'agit de transférer l'argent et les forces de toutes les disciplines vers quelques secteurs intéressants... pour quelques grands dirigeants d'entreprise familiers du Fouquet's. Cela a été masqué par le vœu pieux d'aide aux petites entreprises et par l'utilisation mensongère des mots *autonomie* et *indépendance* de l'évaluation. Et plutôt bien masqué d'ailleurs, le VRP de l'Élysée ayant le don de transformer un mauvais scénario en film tout à fait montrable.

Mais toute fiction a une fin. Et à l'heure actuelle, il n'est pas impossible de repartir sur de bonnes bases. Nous avons tenté de soulever des questions et de réunir quelques voies possibles. Et nous allons continuer dans les prochains numéros ! L'état moral et financier de la recherche et de l'enseignement supérieur n'est pas brillant, mais la mobilisation peut nous remettre sur nos pieds.

Jean-Marc Douillard

FORMATION-RECHERCHE

Quel devenir ?

Formation et recherche se nourrissent mutuellement. La qualité de la formation des établissements voués à une « professionnalisation » coupée de la recherche va se dégrader. Ce processus fait voler en éclats l'unité nationale du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Pour le SNESUP, il doit rester – sur la totalité du cursus – fondé sur le lien organique formation-recherche.

Heidi Charvin. Membre du bureau national du SNESUP.

Marc Neveu. Membre du secrétariat national du SNESUP.

Au moment où la deuxième vague de l'appel à projets Idex se termine (20 septembre) et après le vote expéditif, sans réelle concertation, de l'arrêté licence au CNESER (cf. <http://bit.ly/r6JrfW>), nous nous devons de mesurer l'étendue de la désagrégation du lien entre formation et recherche.

Cet arrêté licence « n'assure en rien un cadre national des diplômés, ni l'égalité des droits des étudiants. Il supprime les dénominations nationales des formations et une carte nationale des formations équilibrée sur tout le territoire, souligne le bureau national du SNESUP. Il élargit les possibilités de recrutement sélectif et de parcours « d'excellence », met en danger l'articulation recherche-formation, tend à déconnecter les cycles licence-master et fragilise ainsi les poursuites d'étude en master. »

La centration de la licence sur une formation « professionnalisante », pluridisciplinaire et polyvalente, combinée avec la hiérarchisation en pôles d'excellence ou de proximité des établissements, PRES, fondations signent la désarticulation formation-recherche, suggérée dès 2007 par la LRU. Appliquants



© INTERKLM/FOTOLIA.COM

contraints du modèle anglo-saxon, certains établissements vont devenir des pôles de proximité à visée « professionnalisante », et secondairement des pourvoyeurs de candidats à la formation master-doctorat des établissements d'excellence.

La sélection dans la première vague des dossiers Idex – par des jurys nommés par le gouvernement – atteste un intérêt exclusif pour la formation et la recherche sélectives d'excellence (<http://bit.ly/r6JrfW>).

Savamment distillée, cette ambiguïté langagière ne doit pas nous tromper. L'*excellence*, n'importe quel formateur ou chercheur la souhaite pour ses étudiants. Ce n'est pas tant l'excellence scientifique qui est visée, mais le mode politique de *gouvernance* et la visibilité *quantitative* internationale des projets.

La volonté politique de ne reconnaître et de ne financer que de grands pôles de recherche préfigure la perte de pans entiers de thématiques et de sites géographiques de recherche. Au sein même des établissements labellisés Idex, les équipes non incluses dans les projets verront lentement leurs conditions d'existence s'étioler, avant de disparaître.

Nécessité du lien formation-recherche

Le SNESUP et le SNCS défendent, depuis longtemps, l'idée que la formation et la recherche se nourrissent mutuellement. Les établissements voués à une formation « professionnalisante » sans recherche verront la qualité de leur formation diminuer. Symétriquement, la recherche se nourrit des questionnements issus de la formation. Localement, les établissements coupés de leur pôle recherche verront le nombre et la qualité de diplômés locaux de haut niveau diminuer – formation et recherche. Avec des conséquences sur le tissu socioéconomique local.

Ce processus fait voler en éclats l'unité nationale d'accès et de développement du service public d'enseignement supérieur et de recherche. C'est pourquoi le SNESUP continue à se battre pour que ce dernier reste, *sur la totalité du cursus*, fondé sur le lien organique entre formation et recherche. Quels que soient le niveau de formation et le champ disciplinaire, l'articulation recherche-formation se trouve au cœur des objectifs de qualité et de haut niveau. Étudiants, enseignants-chercheurs et chercheurs sont *coactifs* dans cette dynamique.

Si jusqu'à peu, la recherche française présentait un large spectre thématique, des pressions multiples s'exercent aujourd'hui sur les universités et les organismes pour restreindre son champ. L'insistance ministérielle de rapprochement université-entreprise et de partenariats public-privé pour être financés contraint progressivement la recherche et conséquemment la formation à des champs prédéfinis et restreints. De concert, les programmes inter-

universitaires ou interdisciplinaires au sein de PRES (ou de fédérations d'universités) et « l'ouverture à l'international », de plus en plus poussée, affectent de façon concrète le lien formation-recherche.

Ces pressions et critères infligent la soumission au cadre de la stratégie nationale de recherche et d'innovation, qui prône une recherche de plus en plus transdisciplinaire et appliquée – ou plus « contextualisée ». Ces volontés d'oppositions « fondamental-appliqué » et « disciplinaire-transdisciplinaire » dénaturent le paysage scientifique. Si la transdisciplinarité est la cerise sur le gâteau, elle ne peut pas s'abstraire d'une recherche disciplinaire poussée, sous-jacente ou en parallèle. Peut-on considérer les échanges verbaux en ignorant les muscles labiaux ou les personnes qui les articulent ? De manière réflexive, les formations disciplinaires ne peuvent pas être abandonnées au profit de savoirs purement *marchandisables*, directement applicables au contexte dont ils proviennent.

Le SNESUP défend la préservation du caractère généraliste de la licence, sur des savoirs disciplinaires clairement établis et suggère la création parallèle de formations pluri- ou transdisciplinaires. Il affirme la nécessité de financements pérennes pour la recherche, hors des financements sur projets qui privilégient le court terme « appliqué ».

Une formation-recherche de masse de haut niveau : un atout pour la France

Une question de fond demeure : la formation-recherche française a-t-elle intérêt à se resserrer localement sur des champs hyper-spécialisés tel qu'il est prôné dans nombre de pays anglo-saxons, ou doit-elle se maintenir à un niveau homogène et unifiée sur l'ensemble du territoire ?

L'actuelle crise économique pourrait laisser penser que la France n'a plus les moyens d'une formation-recherche de masse. La mondialisation et le transfert des emplois des secteurs primaire et secondaire vers les pays émergents souscrivent plutôt à l'idée qu'une formation-recherche de masse de haut niveau est le seul atout pour le maintien socioéconomique français. La flexibilité et la capacité d'adaptation qu'elle induit sont des vecteurs essentiels de survie des entreprises et de l'administration françaises, tout comme la culture et le développement des savoirs, dont nos gouvernants ont la charge de prendre soin. ■

Heidi Charvin, Marc Neveu

Planifier et garantir l'emploi scientifique maintenant et demain...

Sous couvert d'autonomie financière, l'opacité des budgets des établissements du supérieur permet de dissimuler la généralisation de l'emploi précaire faiblement rémunéré et l'attribution de primes outrancières pour quelques-uns. Ce véritable marché « libre » de l'emploi du supérieur s'oppose aux besoins de qualifications de haut niveau pour le plus grand nombre.

Stéphane Tassel. Secrétaire général du SNESUP-FSU.

Dans les établissements d'enseignement supérieur, la LRU et le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) ont rendu l'exercice de l'élaboration et du contrôle démocratique des budgets d'établissements particulièrement difficile. Confrontés à la mise en extinction des dispositifs réglementés de répartition des moyens aux établissements (emplois, dotations...) et à la généralisation du « dialogue de gestion », nos élus dans les conseils s'acharnent à obtenir des informations, souvent distillées au compte-gouttes par les équipes présidentielles.

Budgets illisibles

Derrière une apparente rigueur bureaucratique, ces budgets sont devenus illisibles pour qui souhaite réellement en maîtriser les destinations, en particulier concernant l'emploi. Parmi les stratégies du gouvernement, nuire à la clarté des documents permettant de décrire et de suivre l'emploi (corps, disciplines du CNU, promotions, congés...) dans les établissements d'enseignement supérieur est une constante.

Chaque établissement possède des plafonds d'emplois potentiels – en équivalent temps plein. Or, rien ne permet de faire



une corrélation avec l'effectif réel des agents et leurs rémunérations. Un établissement peut tout à fait décider de transformer des emplois statutaires en contractuels sans aucune limitation sur le niveau de rémunération.

La globalisation des budgets cherche à dissimuler tant la hausse des emplois précaires faiblement rémunérés que les rémunérations outrancièrement élevées de collaborateurs zélés ou de personnalités « primées » susceptibles de hisser l'établissement dans les classements internationaux... laissant jouer à plein la concurrence entre individus. Avec de telles combinaisons inventées pour permettre l'optimisation de la masse salariale, se profile l'ouverture d'un véritable marché « libre » de l'emploi du supérieur.

Comment rendre visibles ces inégalités, évaluer la précarité, limiter les rémunérations excessives ?

Une obligation de rupture...

Les règles de gestion des « budgets globaux » et les « marges de manœuvre » biaisées préconisées par la LOLF et la loi LRU rendent possible le détournement des ressources du service public de leurs objectifs initiaux. Est-il normal de pouvoir utiliser (en vertu du principe de fungibilité) des sommes prévues pour rémunérer des agents, à rénover des locaux ou financer un surplus de primes individuelles ?

Au sein des établissements, les contrats d'objectifs et de moyens – à géométrie variable – déclinent cette même logique entre composantes. À ce jeu, certaines d'entre elles risquent de faire les frais de politiques locales, d'effets de lobbying ou d'arbitrage rectoraux autoritaires contournant la démocratie universitaire. À cet égard, le cas des IUFM et des IUT est emblématique.

Il doit être mis fin à ces possibilités laissées aux établissements, sous couvert d'autonomie financière. À l'opposé des budgets globaux LRU, la présentation d'un « budget globalisé » lisible, rassemblant toutes les catégories de ressources et de dépenses et intégrant toutes les informations, pourrait favoriser une lecture et des choix transparents.

Connaître le montant des sommes allouées à la masse salariale de chaque établissement ne suffit pas. Une simple adaptation à la marge de la LRU ne permettrait pas de s'opposer aux dérives concurrentielles mortifères pour les formations et la recherche publique et, au-delà, pour la société. Être en capacité, à tout moment, de gérer à l'échelle nationale l'utilisation de la masse salariale est un préalable à un plan pluri-annuel d'emplois publics et de revalorisation de

tous. Nous devons donc exiger la mise en œuvre d'un suivi national de l'emploi et l'engagement financier de l'État pour garantir le niveau des rémunérations indiciaires, et l'amélioration des déroulements de carrière – dont le glissement vieillesse-technicité (GVT).

Recruter maintenant... et demain

Noyés par la bureaucratie, les enseignants du supérieur se voient détourner de leurs missions d'enseignement et de recherche. Contrairement à la supercherie orchestrée depuis quatre ans, le taux d'encadrement en France (5 enseignants pour 100 étudiants, selon le « tableau de bord de l'emploi public 2010 » du Centre d'analyse stratégique) est relégué à l'avant-dernière position des pays de l'OCDE, juste devant la Grèce. L'urgence de recrutements qualifiés dans l'enseignement supérieur ne pourra être indéfiniment éludée.

Une récente note ministérielle fait état d'une augmentation de 81 000 à 137 000 du nombre de « chercheurs » en entreprise, entre 1997 et 2007. Cette progression qui pourrait sembler bienvenue masque une réalité plus nuancée. Seuls 13 % détiennent un doctorat (15 % en 1997), et rien n'est véritablement fait pour remettre en cause cette absence – propre à la France – de reconnaissance collective de ce type et de ce niveau de diplôme. Une urgence économique et sociale est celle de qualifications de haut niveau, reconnues dans le secteur public comme dans le privé, et donc de l'augmentation du nombre de docteurs, et plus généralement de diplômés de l'enseignement supérieur.

Cette élévation du niveau de qualification ne se fera pas sans un élargissement du vivier bénéficiant de la richesse des formations de l'université et des diplômés qu'elle délivre – DUT, licence et licence pro, master... Dès l'entrée à l'université, le lien entre les formations et la recherche est la condition de connaissances actualisées, ainsi que la garantie d'une pratique réflexive et émancipatrice du savoir.

Il nous faut marquer le rejet d'un retour, prôné par certains, à une vision malthusienne de l'enseignement supérieur, de l'élitisme et de son lot de déterminismes sociaux. Démocratiser l'enseignement supérieur, avec ses corollaires impliquant l'ensemble du système éducatif, est un horizon à redessiner, tant pour son objectif humaniste de faire accéder le plus grand nombre au savoir que pour les besoins de la société. ■

Stéphane Tassel

Des budgets qui conditionnent l'avenir du pays

Les besoins de docteurs sont considérables tant pour l'encadrement des étudiants que pour la recherche. Par an, il faudrait recruter 3000 docteurs dans le privé et 3500 dans le public, mais la France en forme tout juste assez. La solution : revaloriser l'attractivité des métiers et combattre la précarité.

Henri Audier. Membre du bureau national du SNCS.

La France a pris un retard considérable en matière d'enseignement supérieur et de recherche. En 2010, elle a consacré 2,21 % de son PIB à la recherche (2,23 % en 2002). On est loin des promesses de campagne de Sarkozy qui s'engageait à atteindre 3 % en 2012 ! Avec ce médiocre 2,21 % – qui devrait encore baisser en 2011 et 2012 –, la France arrive au 14^e rang mondial. Si l'on examine la part civile de ce budget, elle dégringole à la 26^e place sur 32 pays classés (<http://bit.ly/qOQiH2>). Ce budget civil n'a pas crû d'un iota depuis 2007 (<http://bit.ly/p4RyZh>).

Rattraper 3 % du PIB en 8 ans

Si, depuis 2002, la part de la recherche dans le PIB avait augmenté de 0,1 % par an, nous serions aujourd'hui au 6^e rang mondial. Ce rythme est celui tenu par les pays les mieux placés, et il est difficile de faire plus dans la mesure où il faut mener de front la croissance du public et celle du privé. Un délai de 8 ans sera nécessaire pour atteindre 3 % du PIB... ce qui nous mène en 2020, date à laquelle une bonne dizaine de pays dépasseront 3,5 %.

Les dépenses par étudiant à l'université (allocation d'autonomie et logement étudiant compris) accusent un retard du même ordre de grandeur que celui de la recherche. Pour rattraper ces retards, le taux de croissance devrait être de + 40 % en 5 ans. Cela signifie une croissance de l'ordre de + 5 % par an pour le budget de l'enseignement supérieur-recherche – hors

inflation et redéploiements internes. Cela représente 1,8 milliard de plus par an avec une inflation de 2 % – calcul effectué à partir d'un budget de la MIRE de 26 milliards. Exactement la promesse non tenue de Sarkozy en 2007 !

Pour mesurer ce que cet effort représente, il faut le comparer aux 50 milliards par an de niches fiscales reconnues inutiles par la Cour des comptes. Si l'on y ajoute la TVA sur la restauration et le crédit d'impôt recherche (CIR), ce sont environ 300 milliards qui auront été dilapidés, entre 2007 et 2012, pour les plus riches et la clientèle électorale !

Les redéploiements

Les redéploiements ont d'abord un sens en termes de structures : renforcer le fonctionnement de la recherche sur de nouvelles bases, c'est-à-dire sur les organismes et les universités. Si une agence est maintenue, cela devra être une structure légère d'interface entre les scientifiques, la société et le Parlement, répondant aux demandes de recherches finalisées de ce dernier.

Dans le respect des contrats signés, l'essentiel du financement de l'ANR devra être transféré aux organismes pour financer des emplois statutaires et des programmes pluridisciplinaires, décidés et gérés par eux. Remis à plat, les intérêts du grand emprunt devront alimenter les crédits budgétaires normaux, sur lesquels ils ont été prélevés. Les Idex, qui n'auront pas démarré en 2012, doivent être supprimées.

Quant aux Labex, Equipex et autres, ils devront entrer dans les processus normaux de financement en trois ans et, dans l'immédiat, n'être que des coordinations de laboratoires, après validation – qui n'a jamais eu lieu – par les instances scientifiques concernées.

Pour une croissance régulière de l'emploi statutaire

Les besoins

Ils sont considérables, tant pour les étudiants (encadrement) que pour la recherche, notamment si l'on inclut la nécessité d'accroître le temps de recherche disponible pour les enseignants-chercheurs. Nous avons évalué à 60 000 le nombre d'emplois de titulaire qu'il conviendrait de créer pour apurer la situation (<http://bit.ly/mPe4gw>).

Les possibilités

La France forme 6 500 docteurs par an. Pour remplacer dans le public les départs de ceux qui occupent des emplois nécessitant une thèse, il faudrait environ 3 500 docteurs (2 000 maîtres de conférences, 1 500 chercheurs et ingénieurs). Remettre à niveau la recherche privée demanderait environ 3 000 recrutements de docteurs par an.

Nous formons donc tout juste assez de docteurs pour renouveler les départs, et encore... Cela supposerait que tous les nouveaux docteurs intègrent la recherche, et de les recruter tous, sans aucune sélection. Il faudrait encore que la répartition disciplinaire des docteurs corresponde à celle des besoins !

Ces considérations ne rendent pas caduc un plan pluriannuel de l'emploi scientifique. Sa seule existence renforcerait l'orientation des étudiants vers le doctorat, qui ne craindraient plus d'être embringués dans des CDD à répétition. Ce plan pourrait être de l'ordre de

5 000 emplois nouveaux par an, dont 3 000 post-thèse.

Mais alors, comment recruter, dans les trois prochaines années, ces 3 000 docteurs *de plus* par an dont nous avons besoin ? Nous pouvons faire appel à des docteurs étrangers et aux « expatriés ». Nous pouvons aussi abaisser progressivement l'âge de recrutement (30-32 ans en moyenne dans le public aujourd'hui). Nous gagnerons ainsi assez de temps pour réamorcer un flux plus important de doctorants.

Résorber la précarité, rendre attractifs les métiers

Relancer les carrières et résorber la précarité constitue une condition majeure de l'attractivité des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Indispensable, la transformation des CDD payés sur crédits publics en postes budgétaires ne coûtera rien si l'on utilise les crédits qui servent à payer les CDD – de l'ANR par exemple. Les modalités de ce plan de titularisation – qui pourra inclure la transformation des CDI en postes budgétaires – devront être négociées. Ce plan devra respecter les procédures de recrutement par les instances concernées.

Autre facteur d'attractivité, l'amélioration des carrières – surtout en début de carrières – et des conditions de travail pour assurer moyens et droits à l'initiative, notamment dans le privé. La formation doctorale devra aussi être relancée (*cf. p. 42 à 43*).

Dans un domaine, la France arrive en tête de tous les classements mondiaux : l'aide au privé ! Ces aides colossales – directes, fiscales et sous forme de commandes de l'État – devront être réorientées de façon à être transparentes, évaluées et correspondre à un réel besoin du pays. ■

Henri Audier

FORMATION, RECHERCHE ET AVENIR DE L'INDUSTRIE

Les nouvelles relations science-travail réinventent le travail

Le scientifique et le conceptuel prennent de plus en plus de place dans le travail. Un nouveau projet est déterminant pour l'avenir de l'industrie. Fondé sur la disparition de la séparation entre science et travail, ce projet devra affronter deux défis majeurs : la formation et les délocalisations.

Francis Velain. Dirigeant de l'UGICT-CGT, représentant CGT au CNESER.

Grand emprunt, pôles de compétitivité, réformes de la recherche et de l'enseignement supérieur sont appelés en renfort de la défense de l'industrie. « *Garde-à-vous : innovez !* » Malheureusement, lister les technologies qui pourraient être rentables ne constitue pas une politique industrielle, encore moins une politique de recherche. D'autant plus que cet inventaire technologique, dépourvu d'imaginaire, évacue le travail, accusé dans l'industrie et la recherche, d'être trop coûteux.

Au carrefour des besoins sociaux et de l'efficacité du travail, recherche et industrie ont besoin de se rencontrer. Commencer par le grand emprunt revient à considérer que cette rencontre a eu lieu : pour l'UGICT-CGT, bien au contraire, elle doit se concrétiser !

Centre de gravité du travail mouvant

Hier, Archimède expliquait le levier sans en être l'inventeur. Puis, la science ne s'est plus contentée d'expliquer ! Confrontée aux premières machines à vapeur, elle a inventé la thermodynamique pour rendre possible les promesses, entrevues empiriquement, des moteurs thermiques.

Aujourd'hui, un chauffeur-livreur n'a besoin ni d'apprendre, ni d'exécuter un créneau pour garer son véhicule. Des physiciens définissent les trajectoires, des ingénieurs résolvent les équations, des informaticiens les implémentent

dans un ordinateur couplé à des capteurs et des microcommandes. Le véhicule se gare sur simple injonction du conducteur !

Le travail change de centre de gravité. Demain, il s'inventera de plus en plus dans le travail de recherche. Le travail de nature scientifique et conceptuelle prendra de plus en plus de place dans « le travail en général ». Cela vaut pour l'industrie et les sciences humaines et leur déclinaison dans le marketing, la gestion des « ressources humaines »... Le travail d'exécution n'en finira pas de se simplifier pour intégrer des tâches de supervision qui nécessitent un sens aigu des responsabilités.

Cette puissance du travail est porteuse de perspectives émancipatrices. Pour se concrétiser, celles-ci ont besoin que le rapport science et travail s'enrichisse. Cette puissance du travail engendre également des « risques ». Le besoin de faire reculer la séparation de la science et du travail porte donc sur deux conditions majeures pour le développement humain durable.

Conscient des enjeux à long terme, le patronat tente de construire un nouveau rapport entre science et travail pour sauvegarder la primauté de la rentabilité financière. Le syndicalisme ne peut espérer faire échec aux réformes en cours, LRU en tête, en organisant sa riposte sur de simples refus. La réalité objective appelle à travailler autrement, du fait des transformations du rapport science-travail.



© ALEX.PIN/FOTOLIA.COM

Défi de la formation

Le défi de former à haut niveau et en masse la jeunesse nous interroge tous sur notre système éducatif, du primaire à l'université et aux grandes écoles. Le besoin d'un travail plus responsable rend caduque l'opposition entre « connaissances/culture » considérées comme des outils d'émancipation individuelle et sociétale et « formation professionnelle/travail à l'entreprise », en tant que parcours et lieux d'aliénation individuelle et sociale. Former des travailleurs en capacité d'être citoyens dans l'entreprise et le travail s'impose comme une nécessité.

Former oblige à penser rémunération et statut du travail qualifié. La baisse des coûts salariaux, la précarisation de l'emploi et des carrières, le management universel et coercitif sont contradictoires avec la mise en mouvement efficace d'une main-d'œuvre formée à haut niveau.

Enjeu des délocalisations

Former ne suffit pas. Il faut affronter l'enjeu du tissu social et économique. La Tunisie et l'Espagne ne souffrent pas d'une jeunesse non qualifiée, mais d'un manque de développement global. Desserrer, à tous les niveaux, la camisole libérale est impératif !

Longtemps, « les délocalisations » furent difficiles. Il fallait du temps pour maîtriser des techniques empiriques, acquises par de longues expériences non conceptualisées. La science, grâce à l'enseignement supérieur, contourne l'inertie de l'apprentissage empirique. Elle « standardise » le travail. Elle facilite l'essaimage, les délocalisations des capacités humaines de travail.

Elle y parvient en fondant le travail sur l'apprentissage de connaissances, et moins sur la pratique et l'expérience. La nature nouvelle du

travail facilite « la mobilité » et la dissémination de l'activité, la délocalisation, l'externalisation du travail – l'exploitation des ressources naturelles échappe à cette tendance.

Il convient donc d'articuler, de croiser, d'imbriquer formations supérieures, lieux et activité de recherche, et industrie. Délocaliser perdra de sa pertinence. Il y aurait trop à payer à tout reconstruire ailleurs. D'où notre proposition de transformer les pôles de compétitivité en pôle de dévelop-

pement, à partir des atouts et en tenant compte des inégalités des territoires.

L'État et les pouvoirs territoriaux sont interpellés. Le développement humain durable interdit de jouer les régions les unes contre les autres. L'élévation des qualifications représente un atout exigeant en matière de qualité de vie : les politiques sociales d'aménagement des territoires doivent en tenir compte !

La recherche est sollicitée pour construire les outils et organisations du travail de demain. Par exemple, à travers les projets d'usine numérique qui vont considérablement transformer le travail dans l'industrie – des donneurs d'ordre aux plus petits sous-traitants. Cela implique de croiser le regard des chercheurs et des salariés de l'industrie dans les territoires et les filières, en exigeant des droits dans tous les lieux de pilotage.

Il y a urgence à mettre en chantier ce projet d'un autre travail, sans brader les garanties du service public, ni attendre la fin de l'entreprise privée ! Le management alternatif proposé par l'UGICT vise à mettre en cohérence toutes les nouvelles exigences nécessaires à un travail responsable et émancipateur. Ceux qui sont « en situation de responsabilités » – parmi eux, les chercheurs, les enseignants, les ingénieurs, cadres, techniciens (ICT) – en perçoivent déjà l'enjeu.

L'exigence des chercheurs et des enseignants à préserver leur liberté scientifique et celle des ICT des entreprises à retrouver les espaces de liberté professionnelle et de reconnaissance nécessaires à un travail de qualité créent des convergences. Le projet d'un autre travail ne pourra que les renforcer et les enrichir ! ■

Francis Velain

ÉNERGIE, SANTÉ, ÉDUCATION, TRAVAIL

Une recherche libre pour une autre société

Le premier enjeu pour un autre modèle de société est l'organisation de la recherche elle-même. Prioritairement publique, cette recherche ne doit pas être dirigée par des besoins immédiats, mais par son propre mouvement.

Gérard Aschieri. Président de l'Institut de recherches de la FSU, représentant de la FSU au Conseil économique, social et environnemental (CESE).

La recherche a un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre d'une autre conception de la société, fondée sur une démocratie renouvelée et sur un autre modèle de développement. Simultanément, la recherche ne pourra jouer pleinement son rôle que si elle est libre, et si son développement n'est pas dirigé par des besoins immédiats – aussi valables soient-ils –, mais par son propre mouvement.

Le premier enjeu pour une autre société est donc la conception et l'organisation de la recherche elle-même. Prioritairement publique, cette recherche doit rompre avec les modes actuels de «management» et d'évaluation fondés sur le court terme, dont les conséquences se révèlent si catastrophiques (1).

Besoin de recherche

Certains champs de recherche apparaissent essentiels pour la transformation de la société et pour un vrai débat. Sans définir les disciplines impliquées qui devront sans doute interagir dans une approche pluridisciplinaire, il est possible de lister ces champs où la recherche a un rôle peut-être plus éminent à jouer, où elle est aujourd'hui parfois insuffisante.

Énergie

Nous pensons bien sûr au domaine de l'énergie : le débat sur le nucléaire et sa sortie implique à coup sûr que la recherche joue tout son rôle. Recherche sur la sécurité, les énergies nouvelles, les économies d'énergie et les pratiques sociales qui en découlent : cette question doit

être prise dans toutes ses dimensions pour nourrir le débat démocratique et pouvoir construire des réponses.

Agriculture

De la même manière, la question de l'alimentation et plus largement celle de l'agriculture appellent un développement de la recherche. Les enjeux s'avèrent vitaux. «*Aujourd'hui l'agriculture mondiale est confrontée à des défis majeurs : l'alimentation et la santé pour 6,6 milliards de personnes, 9 milliards en 2050, l'épuisement des ressources fossiles, la préservation des sols et des ressources naturelles [...], le changement climatique [...], l'impact des produits phytosanitaires et médicamenteux...*», souligne le Conseil économique, social et environnemental dans un avis récent (2) sur la politique agricole commune (PAC).

Nous ne pourrions pas y répondre sans la recherche, tout comme nous ne pourrions pas, sans elle, progresser vers ce que le rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation dénomme «l'agroécologie».

Santé et question du travail

S'articulant à ces problématiques, la santé s'impose bien sûr, avec une dimension à développer, celle de la prévention et notamment la préservation de la santé au travail dans toute l'acceptation du terme.

Les cas récents de suicide au travail soulignent l'importance de cette question, trop souvent ignorée ou minorée, qui éclate aujourd'hui et relève de l'urgence (3).

Il y a aussi urgence à traiter la question du «travail». Non pas l'emploi, mais bien le cœur de l'activité qui consiste à se confronter à la matière au sens large du terme et à sa transformation, avec ce que cela implique de valeurs, de contradictions, d'efforts, d'empêchements, de douleur physique, et parfois de souffrance au plus profond de l'individu.

Contribuer à transformer le travail, l'améliorer et lui redonner son sens profondément libérateur constitue un des défis pour une autre société, et le besoin de recherche y est immense. Là encore, le croisement de disciplines diverses s'avère une nécessité.

Je suis convaincu qu'un autre modèle de société nécessite également une conception ambitieuse et renouvelée du rôle, des missions, de la gestion et de la démocratie des services publics couplée à une réforme de la fiscalité et des prélèvements sociaux, en rupture avec les dogmes actuels. C'est aussi un domaine où la recherche peut et doit intervenir pour proposer des concepts et éclairer les indispensables débats démocratiques. Plus largement, la question des droits et des libertés doit aussi être un terrain où la recherche contribue à alimenter les débats.

Culture

Il en va de même de tout ce qui relève du champ de la communication, du langage et de la culture. Mise au service du profit dans le secteur de la communication, il est indispensable que la recherche dans ces secteurs soit conçue comme au service de la démocratie, de l'éducation, du développement humain, mais aussi de la paix et du dialogue entre les peuples.

Éducation

L'éducation constitue un domaine où la recherche fait depuis longtemps figure de parent



© ITESTRO/FOTOLIA.COM

pauvre et où il est crucial de lui redonner un élan nouveau. Elle est indispensable pour améliorer la formation et les pratiques des personnels, mais aussi pour nourrir le débat sur l'école et par là même relancer la dynamique d'une école de la réussite pour tous. Ici aussi, il ne saurait y avoir de discipline ni même de type de recherche privilégié, car c'est sans doute le croisement des approches qui peut faire avancer les choses.

Je me suis essayé à répertorier des champs ou des questions pour lesquels la recherche a un rôle éminent à jouer pour bâtir une autre société, mais je pense qu'il ne faut pas les concevoir de façon autonome. C'est peut-être le dépassement des frontières, le croisement des regards et la complémentarité des approches qui pourront le mieux contribuer à construire une autre société et à faire vivre un nouveau débat démocratique. ■

Gérard Aschieri

→ Notes/Références

1. Cf. l'article de Michel Blay : «L'Université et la recherche muselées par les indicateurs : de l'évaluation au mesurage» dans *Manager ou servir?*, ouvrage collectif publié par l'Institut de recherches de la FSU, éditions Syllepse (avril 2011).
2. 19 mai 2011 : «La future PAC après 2013».
3. Cf. dossier Conditions de travail & santé au travail, VRS 383 de décembre 2010 : www.snscs.fr/article.php3?id_article=2640&id_rubrique=6

LAURENT BEAUVAIS

PRÉSIDENT DE BASSE-NORMANDIE ET
RESPONSABLE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR-RECHERCHE
DE L'ASSOCIATION DES RÉGIONS DE FRANCE

«L'enjeu : un partenariat réussi entre régions, universités et organismes»

Sous couvert de «développement économique», les régions investissent dans la recherche et l'enseignement supérieur. Responsable de ce secteur à l'ARF, Laurent Beauvais estime que la région peut financer des thèmes délaissés par le national ou l'université. L'une des clés de son action : la coopération interrégionale.

Le futur découpage territorial, décidé au niveau politique, menace-t-il l'enseignement supérieur-recherche ?

→ **Laurent Beauvais** : On discute beaucoup en ce moment sur la décentralisation et les pouvoirs locaux. Cela a-t-il un sens de décentraliser l'enseignement supérieur et la recherche ? Je pense que non ! Il serait absurde d'envisager de décentraliser le CNRS, par exemple. Il faut garder les outils nationaux. C'est mon point de départ. Ensuite, chaque région est un cas particulier, et il faut veiller à une bonne interaction.

En tant que responsable scientifique et politique, vous vous êtes confronté à cette interaction tout au long de votre parcours professionnel !

→ Je suis du CNRS. J'ai travaillé, avec les ministres Curien et Chevènement, sur la décentralisation. Aujourd'hui, je mets en pratique cette question, à double titre, comme président de région et comme responsable enseignement supérieur-recherche de l'Association des régions de France (ARF). Je ne parle donc pas seulement ici en tant que président de Basse-Normandie, j'essaie d'avoir une vision plus large de ce domaine à la fois stratégique et un peu compliqué.

Comment s'adapte chaque région ?

→ Chaque région, par la force des choses, s'adapte à la politique nationale. Elle a une attitude qui lui est propre par rapport à ses universités : du fait de l'histoire, et de la problématique géographique. Une région maritime ne peut pas s'intéresser aux mêmes choses qu'une région de montagne, par exemple. Il faut donc admettre le besoin d'une politique nationale, sinon de plus en plus européenne, et en même temps, la nécessité d'un moule qui ne soit pas unique. Il faut donc de la souplesse dans le système, et pour cela, beaucoup réfléchir en termes de partenariat entre les régions et les universités dans un acte III de la décentralisation.

La question de la décentralisation de la recherche est donc mal posée ?

→ Le véritable enjeu, c'est de réussir un partenariat, une bonne politique contractuelle entre les régions et les universités ou les organismes. Il s'agit d'un défi d'une grande complexité ! Les universités sont territorialisées. Leurs formations ne sont pas toutes les mêmes. Il en va de même des problématiques de recherche. Par exemple, l'université de Caen aura facilement une orientation vers les sujets liés à la mer. Une université comme

Le Mans développera forcément des axes de recherche très différents.

Faut-il confier aux régions les bâtiments ?

→ Ma réponse est non. De même, il ne faut pas transférer les personnels, y compris les latos. En revanche, un transfert de compétences concernant le logement étudiant ou la vie étudiante pourrait être envisagé, ça ne me choquerait pas. Alors que les bourses doivent

rester une compétence nationale. C'est un mélange très complexe. Et il ne faut pas confondre recherche et innovation. Il faut arriver à faire basculer la question de l'innovation du côté de l'économie, sans mélanger totalement les deux choses.

Avec les financements locaux, n'y a-t-il pas un risque d'engrenage ?

→ Oui, peut-être. Mais dans un système de

→

RECHERCHE ET RÉGIONS

L'enfer des bonnes intentions

Jean-Marc Douillard. Membre du bureau national du SNCS.

Dans son interview, Laurent Beauvais est difficilement critiquable. En tant que responsable politique de sa région, il fait tout pour que celle-ci se développe et pour que les citoyens bénéficient des apports techniques et culturels de la recherche, ou pour que les étudiants profitent d'un système universitaire de bon niveau. Mais comme tous les présidents de région, il est piégé par le système actuel de décentralisation qui pose un problème quasi insoluble au système enseignement supérieur-recherche.

Décentralisation inachevée

La loi de décentralisation, initiée par Gaston Defferre, n'a jamais été vraiment rendue cohérente jusqu'au bout. Les compétences et la délégation des moyens n'ont pas été harmonisées. Un des résultats est que les régions aident les universités et la recherche par le biais de la mission de développement économique. Ce flou permet aux régions de faire à peu près ce qu'elles veulent, ce qui entraîne de grandes disparités, accentuées par les différences économiques ou les personnalités politiques.

Suivant les cas, la politique régionale finance la construction-rénovation de bâtiments, l'emploi (thèses, ingénieurs ou postdocs), le fonctionnement sur projet, l'édition... Ces aides sont décidées – là aussi – de manières très diverses, en s'appuyant sur des collèges assez transparents ou sur de véritables « comités Théodule ».

Dans tous les cas, il s'agit de répondre localement à une insuffisance nationale. C'est tout le problème ! Avant de reprocher à un pouvoir régional une politique – jugée contre-productive ou illégitime, car elle ne s'appuie pas sur l'expertise des pairs élus –, il faut bien mesurer qu'elle constitue une réponse légitime à la déficience des budgets enseignement supérieur-recherche, insuffisance récurrente dénoncée, globalement, depuis la fin des années de Gaulle.

Ce contexte n'exonère pas les régions de respecter deux de nos principes fondamentaux. Premier principe, tout emploi lié à un projet renforce la précarité et constitue un sous-emploi. Deuxième principe, la qualité scientifique repose sur une analyse par des pairs qui n'ont pas de conflits d'intérêts avec la chose évaluée. Le meilleur système pour y arriver reste encore l'élection. Toute nomination dans un système clos est à utiliser avec des pincettes.

Politique scientifique des régions

Cela dit, la proposition selon laquelle les régions doivent s'investir dans des questions où elles ont à la fois le poids financier nécessaire et la légitimité liée à la proximité constitue vraiment une idée intéressante. La question de la vie étudiante en fournit un très bon exemple. Un des problèmes de nos universités réside dans la faiblesse des moyens alloués à tout ce qui n'est pas intégralement académique – cours, TD, TP. Les lieux de vie, de sport, de culture, de vie associative, les bibliothèques et les centres de documentation sont franchement délaissés. Sans parler des crèches, des infirmeries, du travail sanitaire et social.

Ces éléments ont un impact considérable sur la vie des travailleurs de l'enseignement supérieur-recherche et sur leur productivité, mais aussi sur la cité. Autrement dit, octroyer trois bourses à une université ne constitue pas une politique scientifique. Construire une médiathèque, avec une salle de concerts ouverte à tous située sur le campus, l'est probablement plus.

→ contractualisation claire, on peut éviter les dérives. Par exemple, si les écoles doctorales gèrent les choses. Je pense qu'il faut mettre des moyens sur les problématiques qui ne sont pas prises en charge par le national, ou même par l'université. Une région peut être demandeuse, comme toute organisation sociale. Par exemple, la Basse-Normandie est confrontée au problème de l'ensablement du Mont-Saint-Michel. Il est logique de dire que cela n'intéresse que nous ! Pour que le système de la recherche soit vivant, il est important que les initiatives locales soient relayées.

Les nanos à Grenoble, la chimie à Strasbourg, cette spécialisation des régions – qui s'oppose petit à petit à l'universalité des universités – est-elle porteuse de risques ?

→ Je ne suis pas favorable à la spécialisation des régions. Trop spécialiser, c'est fragiliser. Tout miser sur un point fort entraîne des faiblesses scientifiques et des dessèchements. Sans parler des inégalités sociales ou territoriales. Et du point de vue des disciplines, c'est aussi risqué. On sait bien que l'on tend actuellement à négliger les sciences sociales et humaines.

GRAND OUEST

La longue route vers les projets interrégionaux

Benoît Rousseau.

Membre du bureau national du SNCS.

Déposé en février, le projet interrégional « Idex Innovation Campus Ouest » n'a pas été sélectionné, malgré le soutien – apporté en grande pompe – par les exécutifs des régions Bretagne et Pays de la Loire (1).

Pour les plus pessimistes, cela augure déjà une amorce de désertification universitaire. Les autres font remarquer que, malgré la dimension interrégionale du projet (2), les interactions avec la communauté scientifique y ont été faibles. Les gouvernances des PRES Université Nantes Angers Le Mans (UNAM) et Université européenne de Bretagne (UEB) ont même dû prendre le train en marche, plutôt forcées que de gré !

Plus de 60 % de la communauté scientifique exclue

Seuls les laboratoires évalués A et A+ ont constitué l'ossature scientifique de ce projet, excluant de fait plus de 60 % de la communauté scientifique. Il y a donc une incompréhension grandissante entre des édiles politiques, à la recherche d'effets de levier pour dynamiser cette euro-région « Ouest », et les scientifiques désireux de développer leurs réseaux collaboratifs sur une base scientifique pérenne.

Ces derniers n'ont pas attendu les projets Idex financés par le grand emprunt pour mener, grâce à des outils de structuration existants comme ceux du CNRS (3), des coopérations interrégionales solides (4), ou développer des filières d'enseignement multisites. Dans un contexte d'affaiblissement graduel des organismes de recherche nationaux, l'épisode du grand emprunt souligne de nouveau le rôle que peuvent jouer les régions – de financeurs à donneurs d'ordre – dans la structuration du paysage national de la recherche.

1. Un second projet est en cours de dépôt. 2. Seul projet, parmi les 17 déposés, à joué cette carte interrégionale. 3. Fédération, GDR. 4. En science des matériaux, science de la mer...

Faut-il une réforme territoriale pour renforcer les régions ?

→ En dehors du fait qu'en tant qu'élu de Basse-Normandie je suis partisan d'une unification avec la Haute-Normandie, je ne suis pas favorable à une modification des contours des régions de France. Cela ne sert à rien. Il faut garder le cadre actuel. Il ne faut pas jouer au meccano, hormis sur quelques détails qui peuvent être décidés collégalement. La vraie question n'est pas là. Il faut changer les compétences et les pouvoirs des régions. La capacité de réunir des ressources doit être repensée. À l'échelle européenne, des régions ou des provinces disposent de moyens considérables. C'est dans l'économie et la formation que les régions doivent avoir de vraies marges d'initiative.

Seront-elles suffisantes ?

→ La question-clé, souvent négligée, est la coopération entre les régions. C'est surtout là qu'il faut gagner. Et même s'il y aurait beaucoup à dire sur les PRES, ils ont donné quelques bons exemples de possibles coopérations en matière d'enseignement supérieur. Aujourd'hui, l'excellence s'obtient souvent par la mise en œuvre de moyens considérables. Et la coopération permet ça. C'est aussi une réponse

aux questions de la taille des régions, à l'interdisciplinarité, ou au travail à dimension européenne.

Quels conseils pour piloter la politique scientifique des régions ?

→ C'est un point important. Nous n'avons pas de réponse appropriée. Nous avons tous vécu l'expérience de comités consultatifs. Et chaque région a des fonctionnaires qui travaillent là-dessus. Cette question de l'expertise pour une région est difficile. Je pense que l'expertise doit être nationale. Mais une présidence de région a besoin d'être conseillée en stratégie, ou qu'on lui signale les équipes émergentes.

Comment cela se passe dans votre région ?

→ La Basse-Normandie a soutenu des travaux sur l'interaction entre les techniques nucléaires et la médecine. Et il est clair que j'ai besoin de conseils sur ce type de sujet. Et ils ne peuvent pas venir directement du ministère... même s'ils proviennent parfois des organismes. C'est donc là aussi un exercice difficile : arriver à construire une expertise du juste milieu, entre le national et la vision locale. ■

Propos recueillis par Jean-Marc Douillard



COLLECTIVITÉS ET ACTEURS DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SOUS TENSION

Le Val-de-Marne s'engage à travers ses actions territoriales

Le Conseil général du Val-de-Marne a toujours considéré l'enseignement supérieur et la recherche comme un élément structurant du département. L'actuelle politique libérale requiert sa combativité et son engagement quotidien pour défendre son potentiel scientifique et universitaire et pour porter les besoins des étudiants et des Val-de-Marnais.

Liliane Pierre. Vice-présidente du Conseil général du Val-de-Marne, en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'enseignement supérieur et la recherche subissent actuellement de fortes mutations – réforme LMD, LRU, intégration des IUFM à l'université, mise en place des PRES, opération Campus, masterisation dans l'enseignement et appel à projets « Investissements d'avenir » du grand emprunt. Ces bouleversements ne peuvent que nous inquiéter.

La perspective concurrentielle dans laquelle évolue désormais l'enseignement supérieur induit différenciation, politique d'attractivité et d'identité impliquant, entre autres facteurs stratégiques, l'implantation renforcée dans les territoires. Dès lors, ce ne sont plus seulement les atouts scientifiques et pédagogiques des universités qui sont mis en évidence, mais aussi les particularités géographiques, démographiques, économiques, sociologiques et culturelles de leur localisation.

Pour exemple, la polarisation de la recherche et de l'enseignement supérieur via l'opération campus s'est traduite sur notre territoire par le risque de perte de l'Institut d'urbanisme de Paris



© LAURENT DAVAINÉ/FOTOLIA.COM

et de l'ENS Cachan, deux établissements importants et de grande renommée pour lesquels le Conseil général a toujours eu une attention particulière au travers notamment d'un soutien patrimonial – cf. l'aide de 250 000 € pour la rénovation de l'institut d'Alembert à l'ENS.

Le gouvernement persiste et signe le vaste plan de démantèlement des services publics déjà engagé, et toujours avec les mêmes mots

d'ordre : « compétitivité » et « rentabilité ». Ils s'agit de remettre en cause les fondements mêmes de ce qu'était notre politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche, en y intégrant la concurrence entre établissements mais aussi entre agents et des logiques de rentabilité. Ces orientations entraînent la précarisation toujours plus forte des enseignants-chercheurs, des personnels Biatoss et des étudiants.

Le Val-de-Marne : 7^e pôle scientifique français

Nous sommes quelques collectivités à nous engager fortement, au travers d'actions territoriales, dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le Conseil général du Val-de-Marne a toujours porté une attention particulière à ce secteur considéré comme un élément structurant du département – 7^e pôle scientifique français avec 172 laboratoires et 11 000 chercheurs, cadres et techniciens.

Cette dynamique mise au service du développement économique, social, environnemental et culturel du territoire et de ses habitants a été possible grâce à la mise en œuvre d'actions menées avec les acteurs du territoire : en premier lieu, et de manière privilégiée, avec notre université, Paris XII à l'époque, aujourd'hui l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

Dès 2005, nous avons créé une « mission enseignement supérieur et recherche départementale » au sein de nos services. La même année, une première convention entre l'université et le Conseil général a été signée pour quatre ans, avec l'objectif de mettre en place une coopération durable. Nous visions à favoriser l'égalité d'accès aux savoirs, à développer l'accès à la formation tout au long de la vie, à diffuser la culture scientifique et technique, et à soutenir des projets de recherche et de valorisation scientifique portés par l'université.

Nous contribuons également à la réalisation de grands projets structurants – cf. l'École nationale vétérinaire d'Alfort, le projet cancer campus de Villejuif, l'hôpital Charles-Foix dans le domaine de la gérontologie... et bien d'autres projets incontournables pour le territoire.

Le Val-de-Marne constitue un pôle de dimension internationale dans le domaine de la santé grâce à l'implantation de grands groupes industriels, de nombreuses PME-PMI, de 51 centres hospitaliers et de 2 centres hospitaliers universitaires, dont le CHU de Mondor.

La menace de fermeture de son service de chirurgie cardiaque constitue un véritable scandale. Derrière un examen exclusivement comp-

table et financier, la santé et la vie de nos concitoyens sont en jeu. Au moment où l'État déclare vouloir – avec le Grand Paris – rééquilibrer Paris et sa banlieue, c'est le choix contraire qui s'opère en matière hospitalière, avec la destruction d'unités médicales d'excellence en banlieue pour les reconcentrer sur la capitale.

Partageant l'idée d'une dimension métropolitaine en Île-de-France, le Conseil général refuse que l'on vide ainsi la banlieue. Il s'est engagé auprès des universitaires et hospitaliers contre cette fermeture, affirmant son soutien aux actions présentes et aux projets d'excellence portés par les équipes médicales, universitaires et de recherche de ce CHU et de l'UPEC.

Réforme territoriale, une lourde menace pour les collectivités

L'ensemble de ces actions est mis en œuvre au-delà des champs de compétences obligatoires des départements. Cette liberté d'action est rendue possible par la « clause générale de compétence ». La réforme des collectivités, qui prévoit notamment la suppression de cette clause, constitue une lourde menace pour nos collectivités.

Cette réforme risque de limiter le périmètre de nos actions partenariales avec l'enseignement supérieur et la recherche, pourtant pleinement justifiées tant par la nécessité d'ouverture liée à la diversité des acteurs, que par celle de dialogues et d'échanges, à l'heure où la tendance est de mettre en compétition établissements et territoires – sans prendre en compte les besoins et les intérêts des usagers, des personnels et des habitants.

Malgré l'engagement financier de l'État via les plans Campus, cette politique libérale vise essentiellement à faire reposer les finances des universités sur des fondations alimentées par le grand emprunt national et des entreprises privées.

Malgré les contraintes inquiétantes qui resserrent aujourd'hui les marges de manœuvre des collectivités territoriales, ces menaces nourrissent notre combativité et notre engagement quotidien à défendre et à développer nos collaborations. Motivée par un sens du service public et de l'intérêt général, seule cette volonté de collaborations, qui s'appuient sur notre potentiel scientifique et universitaire et l'enjeu de ces questions, pourra encore répondre aux besoins des étudiants et de l'ensemble des Val-de-Marnais. ■

Liliane Pierre

POUR LA MISE EN EXTINCTION DE L'ANR
ET DES ALLIANCES

Pour des coopérations entre établissements publics

La débureaucratiation et la démocratisation de notre système de recherche passent par la suppression de l'Agence nationale de la recherche (ANR), afin de redonner la parole aux scientifiques et d'instaurer une souplesse de gestion que favoriseraient des coordinations souples et réactives.

Henri Audier. Membre du bureau national du SNCS.

Depuis 2004, le gouvernement a avancé dans son entreprise de démolition de notre système d'enseignement supérieur et de recherche, dans un contexte de raréfaction des moyens. Avec plusieurs objectifs :

- Piloter directement la recherche publique dans un sens finalisé et utilitariste ;
- Imposer une temporalité rétrécie à la recherche par des projets de court terme, avec les CDD qui en découlent ;
- Remplacer, par des comités nommés, les instances scientifiques légitimes (1).

Pourquoi supprimer l'ANR

L'Agence nationale de la recherche (ANR) a été l'outil principal de la première étape du processus en route pour affaiblir les organismes, vider « l'autonomie » scientifique des universités de tout contenu réel, et faire progressivement exploser les laboratoires.

L'ANR a ensuite servi de tremplin au gouvernement pour aller beaucoup plus loin : grâce au grand emprunt et sous couvert d'excellence, il s'agit de faire éclater les unités mixtes de recherche (UMR) via les Labex et les Équipex,

MISE EN GARDE DE LA COUR DES COMPTES

ANR danger : risques de précarité

Dans son rapport annuel 2011 rendu public en juin (1), la Cour des comptes révèle l'ampleur de la précarité générée par la montée en puissance de l'ANR. « À l'exception des programmes « chaires d'excellence » et « jeunes chercheurs », les seules dépenses de personnel que finance l'ANR dans la recherche publique sont celles liées au personnel occasionnel. De tels critères d'éligibilité sont porteurs de risques de précarité », souligne la Cour des comptes.

« Le contrôle de la Cour a révélé que l'ANR finançait, en 2008, plus de 15 000 contrats à durée déterminée [CDD] (2). Les statistiques produites en 2009 par l'ANR sur la trajectoire des personnes recrutées en CDD dans le cadre des appels à projet de 2005 montrent que, si 35 % d'entre elles ont depuis lors trouvé un emploi permanent, 43 % sont restées en CDD. »

Le linge sale de l'ANR : ses personnels et ses CDD : www.snscs.fr/article.php3?id_article=2839. 1. Rapport public annuel 2011 de la Cour des comptes : www.comptes.fr/fr/CC/Sommaire-25.html. 2. Soit le nombre de chercheurs dans l'ensemble des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST).



© JPCASAI5/FOTOLIA.COM

de transformer les deux tiers du territoire en déserts de recherche, et de « cliver » au sein même des PRES et des universités.

En reproduisant la stratégie de la petite grenouille qui enfle, qui enfle, l'agence est devenue un monstre bureaucratique pour piloter de près (2). L'ANR, qui coûte plus cher que ce qu'elle distribue (3), est surtout une « usine à CDD » (*cf. encadré*).

L'ANR doit donc être supprimée, les projets dits d'excellence du grand emprunt devront être remis à plat en fonction des principes que nous défendons (*cf. infra*). Mais comment répondre aux besoins de coopération, de découplage, de pluridisciplinarité et même parfois de réactivité de notre système ?

Coopération entre organismes et universités

Ce n'est pas à l'ANR, mais aux organismes de recherche et aux instances scientifiques nationales (4) qu'il appartient d'élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale de recherche, sachant que, dans tous les champs disciplinaires, le rôle du CNRS doit rester central pour le progrès des connaissances.

Cela suppose une coopération étroite entre les organismes et des partenariats, sur un pied d'égalité, avec les établissements d'enseignement supérieur. Ceux-ci se concrétisent déjà notamment via les UMR, pour lesquelles le numerus clausus absurde devra être levé, tout en faisant jouer tout son rôle à l'évaluation.

Les organismes et les universités doivent donc recevoir de leurs tutelles les moyens matériels et humains nécessaires pour assurer leur mission, notamment en finançant, sur une base pluriannuelle et au niveau requis, les programmes des unités évaluées positivement.

Privilégier les coordinations souples

Il convient d'urgence de débureaucratiser le système, de supprimer l'ANR et les autres instances technocratiques, et d'instaurer une souplesse de gestion. En particulier, il faut limiter le nombre de structures et d'instances, et favoriser les coordinations souples et réactives.

Les organismes pourront ainsi se concerter pour trouver les moyens les mieux adaptés pour traiter des thématiques communes. Par exemple, si une coordination des sciences du vivant est nécessaire, elle doit se fonder sur les

→

→ responsables (directions) et les conseils scientifiques concernés. Les alliances nationales de recherche seront supprimées : pilotées de facto par le ministère, elles ont divisé verticalement plusieurs organismes en instituts, leur ôtant ainsi leur capacité d'initiative en matière pluridisciplinaire.

D'autres structures de coordination souples comme les groupements de recherche (GDR) peuvent à la fois participer au décloisonnement entre organismes de recherche, faire sortir d'un isolement local des équipes d'universités de taille plus modeste ou donner un élan à de jeunes équipes. C'est dans cet esprit que les Labex devraient être transformés en fédérations territoriales de labos évaluées.

Les coopérations interorganismes pourront prendre la forme plus structurée de « programmes transversaux » pour compléter un dispositif de financement vertical fondé sur les disciplines – fût-ce au sens large. Pour ce qui concerne le progrès des connaissances, ces programmes devraient résulter de négociations entre organismes, en y associant les universités les plus impliquées, sous l'impulsion de leurs conseils et sans intervention du politique.

Répondre aux attentes de la société

Une stratégie nationale de recherche doit être ouverte aux différentes composantes de la société. Elle doit intégrer la prospective proprement scientifique coordonnée par les instances scientifiques, par exemple par le Comité national élargi à d'autres instances.

À l'issue d'un processus de large consultation, le Parlement et le gouvernement devront déterminer la part et le montant des financements à accorder au progrès des connaissances

et aux différents champs finalisés. Une fois ces arbitrages effectués, il revient aux scientifiques de définir les voies et les moyens à mettre en œuvre pour travailler ces perspectives démocratiquement définies.

Le choix et la mise en œuvre de ces programmes finalisés (5) nécessitent une interface entre le gouvernement et les scientifiques, pour en déterminer le contenu et les partenaires à mobiliser. Cette structure d'interface légère pourrait s'inspirer de la DFG, l'agence allemande, dont tous les membres sont élus, qui a pour interlocuteurs des parlementaires. Les programmes ainsi déterminés devraient s'appuyer fortement sur les organismes de recherche (6) concernés et être dotés de conseils scientifiques compétents et représentatifs.

Favoriser la prise de responsabilité des jeunes

La réactivité, c'est enfin reconnaître le droit à l'initiative de tous, des nouveaux recrutés en particulier. Les établissements auront à veiller à ce que tous les scientifiques, en particulier les jeunes recrutés, disposent de moyens de travail suffisants à leur affirmation puis à leur accession à l'autonomie scientifique, voire à la création d'une équipe financée. Les formes à mettre en œuvre pour y arriver dépendent des moyens que se donnent les établissements et laboratoires : éléments d'appréciation pour l'évaluation, appels d'offres « blancs », etc.

La politique au niveau européen devrait se fonder sur les mêmes principes, en favorisant les réseaux de laboratoires et d'établissements des différents pays de l'Union. ■

Henri Audier

→ Notes/Références

1. Le Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU) s'adresse au monde de la recherche : www.sncs.fr/article.php3?id_article=2916
Conseil syndical national du SNCS-FSU « Quel projet pour la recherche ? » Organisation : pour d'autres structures de recherche : www.sncs.fr/IMG/pdf/CSN2011_Structure.pdf
2. L'ANR : comment fabriquer un monstre bureaucratique piloté de près : www.sncs.fr/article.php3?id_article=2830
3. L'ANR, une agence qui coûte plus cher que ce qu'elle distribue : www.sncs.fr/article.php3?id_article=2838
4. Du type Comité national de la recherche scientifique.
5. Qu'il s'agisse de la santé, de l'environnement, comme de l'urbanisme ou de la réindustrialisation.
6. EPST et EPIC.

Une évaluation constructive basée sur le dialogue et les échanges

Objectifs. L'évaluation ne doit pas être une évaluation-sanction. Elle doit être formative et contribuer à l'animation scientifique.

Méthodes. L'évaluation doit être collégiale, transparente quant à ses méthodes tout en respectant la confidentialité des informations qu'elle manipule. L'évaluation doit procéder selon des critères définis au préalable, par champ disciplinaire. Elle doit être effectuée par des spécialistes compétents en activité, sur la base des champs disciplinaires tels que représentés par les sections du Comité national de la recherche scientifique ou du Conseil national des universités. L'évaluation doit être une évaluation de fond, dont le résultat ne soit pas dicté par quelque indicateur préfabriqué que ce soit (taux de réussite des étudiants, bibliométrie, nombre de contrats obtenus). Elle doit respecter les spécificités de la recherche fondamentale.

Champs. Il est essentiel que soient évaluées simultanément les activités des individus et les unités, la recherche et les formations. Les enseignants-chercheurs doivent bénéficier d'une évaluation régulière qui prenne en compte toutes leurs activités, à la fois la recherche, évaluée nationalement, l'enseignement ainsi que toutes leurs autres activités et missions. C'est cette évaluation complète qui doit servir de base pour leur promotion.

Le SNESUP mettra en chantier des propositions pour l'évaluation des enseignants de l'université, assurant à cette évaluation les qualités nécessaires, dont celles décrites ci-dessus.

Indépendance. L'évaluation doit être effectuée par une instance nationale, composée majoritairement d'élus, qui bénéficie des moyens matériels et humains suffisants pour l'accomplissement de ses missions, en particulier pour effectuer toutes les visites sur place qui s'avèreront nécessaires.

L'évaluation doit être conduite en français et respecter le pluralisme des écoles de pensée.

Forme. L'évaluation doit être effectuée d'un point de vue national, par champ disciplinaire, tout en prenant en compte inter- et transdisciplinarité. Le collège des évaluateurs doit comprendre des représentants de toutes les catégories : A, B et C (sur le modèle du Comité national). Il doit avoir une permanence suffisante pour permettre un suivi, effectuer une évaluation dans la durée, apprécier voire encourager les recherches à long terme.

L'évaluation ne doit pas se plier à des normes qui risqueraient de dénaturer la recherche elle-même ; elle doit, de façon générale, se garder de créer des biais. L'auto-évaluation doit être encouragée.

Le processus d'évaluation doit consister jusqu'à sa phase finale en un dialogue avec les évalués. Ceux-ci doivent toujours pouvoir bénéficier *in fine* d'une voie de recours. ■

Texte adopté par le SNESUP et le SNCS lors du congrès national et conseil syndical d'Orsay

ÉVALUATION DES UNITÉS DE RECHERCHE ET DES FORMATIONS

Rendre sa voix à la communauté scientifique en rapprochant le CNU et le Comité national

Coupée du contexte, la notation par une agence favorise la sanction. L'évaluation doit revenir à une instance nationale, avec des élus, un fonctionnement collégial, et des débats contradictoires. Pour mener cette évaluation, rapprocher le Conseil national des universités (CNU) et le Comité national est une solution.

Heidi Charvin*, Jean-Marc Douillard**, Jean-Luc Mazet**, Marc Neveu*.

*Membre du bureau national du SNESUP. **Membre du bureau national du SNCS.

Comment mener la recherche et transmettre les connaissances dans un pays qui veut retrouver un rôle moteur au sein de la grande puissance qu'est l'Union européenne ? On peut simplifier la réponse en disant qu'il existe deux directions possibles. Soit un ministère dirige tout, en s'appuyant sur des outils aux ordres – que l'on appellera des agences ou des fondations. Soit il s'appuie sur l'expression de la communauté scientifique produite par des instances qu'elle a élues : Comité national de la recherche scientifique, Conseil national des universités (CNU), commissions scientifiques spécialisées, conseils scientifiques des établissements de recherche et des universités.

C'est – bien entendu – la seconde voie que nous défendons, en nous appuyant sur ces instances représentantes légitimes de la communauté scientifique. Qui existent toujours, malgré toutes les réformes et les coups bas budgétaires de ces dernières années !

Nécessité d'une vision d'ensemble des activités évaluées

L'élaboration d'un avis pertinent pour la recherche exige une vision d'ensemble des activités en cours d'évaluation. En particulier, la connaissance fine du fonctionnement des col-

lectifs de travail est aussi indispensable à l'élaboration de rapport de conjoncture et de prospective qu'à une évaluation de conseil et de soutien à l'activité individuelle. C'était le modèle de fonctionnement du Comité national qui, non seulement a permis au CNRS de devenir un des premiers organismes de la recherche mondiale, avec un « rapport qualité-coût » unique au monde.

Le principal défaut de ce système était de ne pas prendre en compte les activités de recherche exercées indépendamment des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), et en particulier dans les équipes d'accueil des universités. C'est d'ailleurs sous prétexte d'évaluer toutes les équipes de recherche sur une base commune que les derniers ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont dépouillé le Comité national de l'évaluation des unités mixtes de recherche, au profit de l'AERES. Ils ont ainsi désarticulé le système d'évaluation existant, pour le remplacer par un système de notation par agence.

Si les instances scientifiques existantes se voient maintenir leur mission de prospective, elles sont privées de l'analyse des moyens de la réaliser. Les directions scientifiques – qu'elles soient d'universités ou d'EPST – n'ont plus la

→

→ connaissance fine de leur champ d'intervention, ni l'assurance que leurs engagements seront suivis par les budgets. Elles deviennent entièrement dépendantes de décisions politiques qui font, bien souvent, fi de l'expérience des acteurs de terrain. Un cruel exemple de tout cela est le cas du pôle de Saclay.

Rétablir une capacité de prospective

Le rétablissement d'une capacité de prospective étroitement liée à l'analyse des unités de recherche est un levier-clé d'une quelconque efficacité des directions scientifiques d'organisme ainsi que de leur indépendance vis-à-vis des pressions politiques ou économiques.

ENSEIGNANTS-CHERCHEURS SUIVIS PAR LE CNU

L'évaluation doit leur permettre de remplir leurs missions

Dominique Faudot. *Membre du bureau national du SNESUP.*

La LRU et le Pacte pour la recherche (1), qui visent à une mainmise du pouvoir et des intérêts qu'il représente sur les orientations de la recherche et des formations, déstructurent profondément l'enseignement supérieur et la recherche, excluant la plupart des personnels des processus et des lieux de décision. La LRU a fait exploser les cadrages nationaux des formations, des missions des établissements, des statuts et conditions de travail des enseignants-chercheurs. Cette loi et ses décrets d'application sont source d'effets nocifs, dans un contexte de suppressions massives d'emplois dans la Fonction publique et d'un manque criant de postes d'enseignants-chercheurs.

Modifiant fortement son rôle, l'évaluation périodique de tous les enseignants-chercheurs a été confiée (2) au Conseil national des universités (CNU). Comme dans toutes les fonctions publiques, cette logique évaluative individualise les carrières et attaque le statut. Selon le gouvernement, cette évaluation permettrait de donner un cadre à la modulation des services et à toute autre sanction. Les collègues dont l'évaluation serait défavorable pourraient être interdits de promotion et de primes, voir leur service modulé à la hausse, ou encore être sanctionnés dans le cadre de la loi mobilité et de la RGPP.

Dans un service public d'enseignement supérieur et de recherche, l'évaluation doit être au service des enseignants-chercheurs dans l'exercice de leurs missions de formation, de recherche, et plus généralement dans toutes les facettes de leur métier. Elle doit leur permettre de surmonter leurs difficultés potentielles. Ce suivi doit faciliter l'amélioration des dispositifs de formation et des conditions d'exercice de la recherche, notamment par l'attribution d'un volant de congés de recherche et de conversions thématiques, la prise en compte réelle des tâches collectives (3)...

Prise en compte du contexte d'exercice du métier

Les conclusions de l'évaluation d'un enseignant-chercheur devraient allier reconnaissance des activités effectuées pour accomplir ses missions, et recommandations adressées à la fois à l'intéressé et à l'établissement dans lequel il exerce. Cela doit amener à « contraindre » les établissements à fournir les conditions structurelles, matérielles et humaines permettant l'exercice du métier selon toutes ses facettes.

L'évaluation individuelle (4) ne peut se faire en dehors du contexte d'exercice du métier. D'où l'importance de l'évaluation en amont des structures de recherche et de formation de l'établissement – réalisée aujourd'hui par l'AERES, instance que le SNESUP récuse pour une telle activité.

L'évaluation – par champ disciplinaire, en préservant toutefois l'interdisciplinarité – ne peut être menée à bien que par une instance nationale, collégiale, paritaire, composée majoritairement d'élus, bénéficiant de moyens matériels et humains suffisants pour l'accomplissement de ses missions. À l'heure actuelle, seul le CNU répond à ces exigences, mais il ne doit pas devenir le rouage de la modulation des services ou d'autres sanctions contre les enseignants-chercheurs.

Nos futurs élus (5) se sont ainsi engagés à ne pas transmettre à l'établissement d'appréciations susceptibles de mettre en danger le service ou l'emploi des enseignants-chercheurs. Le CNU doit, au contraire, insister sur les éventuelles difficultés matérielles et les mauvaises conditions de travail rencontrées, et prescrire à l'établissement d'y remédier.

Un travail commun fructueux doit pouvoir s'opérer entre CNU et Comité national, les deux seules instances légitimes (6) pour l'évaluation des enseignants-chercheurs et des chercheurs.

1. Qui a mis en place l'AERES, dirigée par des personnes nommées, l'ANR, les alliances, le grand emprunt et sa déclinaison en Equipex, Labex, Idex. 2. Par décrets statutaires et CNU. 3. Y compris électives. 4. Pour laquelle le SNESUP refuse totalement les classements. 5. Elections en septembre-octobre. 6. Pairs, élus, parité...

Cette indépendance est indispensable à plusieurs titres. Dans l'intérêt du développement social, il faut arriver à ce que tous les niveaux politiques – un ministre, un gouvernement, un président de région – dialoguent sur une question cruciale donnée, avec une instance *multi-vocale*, un vrai conseil de scientifiques... même si cela peut avoir pour les responsables politiques quelque chose de difficile.

Favoriser une interaction créative avec la recherche industrielle

De plus, l'industrie française ne peut plus continuer sur les schémas actuels, dont tout signale qu'ils ne marchent plus. Les industries innovantes ne manquent pas de ressources financières. Elles souffrent d'un manque réel d'échanges avec l'université et la recherche, qu'elles perçoivent comme un monde bureaucratique – alors qu'il est un monde qui a perdu ses repères collectifs.

Le problème est de rétablir un statut d'acteur à part entière à l'université et à la recherche permettant à la recherche industrielle – qu'elle soit publique ou privée – une interaction créative, y compris dans l'évaluation-prospective.

Contribuer à l'animation scientifique grâce à une évaluation formative

Les conséquences sur les personnels de la disjonction de leur évaluation et de leur contexte de travail ne sont pas acceptables. La loi Pacte pour la recherche a réduit le Comité national au recrutement et à la gestion individuelle des chercheurs, certains outils d'analyse et une vraie prospective lui ayant été retirés.

Dans ce climat délétère, avec la LRU, le CNU a vu son champ élargi à l'ensemble de l'évaluation des activités des enseignants-chercheurs, sans que les moyens matériels, ni l'analyse contextuelle (1) nécessaires à cette tâche lourde et complexe (2) lui soient fournis (*cf. encadré*). Ces réformes aboutissent à promouvoir une évaluation-sanction qui peut mener à la modulation de services. Tout à l'inverse d'une évaluation formative contribuant à l'animation scientifique.

Il est essentiel que l'évaluation des unités de recherche revienne à une instance nationale composée majoritairement d'élus, qui pratiquent le fonctionnement collégial, les débats contradictoires et les prises de décisions à la majorité. Cette instance doit bénéficier des moyens matériels et humains suffisants pour l'accomplissement de ses missions, en particulier pour effectuer toutes les visites sur place

nécessaires. Il est hors de question de poursuivre la notation pratiquée par l'AERES (A+, A, B, C), à la mode des agences de notation bancaires, qui fonctionne comme un couperet absurde pour cinq ans... ou plus.

Structures de recherche

L'évaluation des structures de recherche pourrait sans difficulté être effectuée par une structure démocratique représentative de toutes les catégories de personnels des unités de recherche. Tout en respectant les missions distinctes du Comité national et du CNU, elle peut être une émanation de ces deux instances, qui sont les principales instances légitimes et représentatives de la communauté scientifique. Au-delà de la prise en compte de l'évaluation des structures de recherche – élément fondamental du contexte de travail pour l'évaluation des collègues –, elles doivent inciter les établissements à travailler sur les conditions structurelles, matérielles et humaines de recherche.

Formations d'enseignement

L'évaluation des formations d'enseignement, autre élément du contexte de travail des enseignants-chercheurs, est beaucoup plus complexe et doit obéir à des procédures différentes, à inventer, en opposition à la nouvelle politique gouvernementale de recherche et d'innovation, qui tend à associer l'évaluation de la formation à celle de la recherche, notamment dans les IDEX.

Au vu de l'évolution récente du paysage de la recherche et de l'enseignement supérieur, il faudra un sérieux coup de reins de toutes les instances scientifiques du pays pour qu'elles puissent travailler ensemble à redonner un moyen d'expression à la communauté scientifique. Il faudra aussi amener les responsables politiques à accepter de travailler avec des instances collectives complexes, un peu trop transparentes... et cabochardes. ■

Heidi Charvin, Jean-Marc Douillard,
Jean-Luc Mazet, Marc Neveu

→ Notes/Références

1. Collectifs d'enseignement, équipe de recherche.
2. 45 000 enseignants-chercheurs à évaluer régulièrement.

L'EXPERTISE

Acte institutionnel ou expression de la communauté scientifique et technique ?

L'expertise doit être rendue au nom de la communauté scientifique et technique. Pour être sérieuse, une expertise doit être collective. Ses recommandations doivent demeurer dans les champs scientifique et technique. Son champ d'analyse doit être clairement défini et l'indépendance des experts garantie.

Jean-Luc Mazet. Chargé de recherche au CNRS, membre du bureau national du SNCS.

Le 2 mars 2010, dans un communiqué, Valérie Pécresse, alors ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, annonçait la mise en œuvre d'une charte nationale de l'expertise scientifique et technique destinée à s'appliquer à l'ensemble des acteurs de la recherche (*cf. encadré*).

Il fallait répondre à une demande du Grenelle de l'environnement, mais aussi à la nécessité d'éviter des décisions lourdes de conséquences pour la collectivité (mesures de précaution mal évaluées, mises en œuvre inadéquates), ou même dangereuses pour la santé (mise de médicament sur le marché), lorsque celles-ci peuvent être prévues. La ministre met dans le texte l'accent sur la transparence et les modalités de gestion des conflits d'intérêts. Loin de résoudre tous les problèmes inhérents à l'expertise scientifique et technique, cette proposition semble bien insuffisante pour éviter des dérives inquiétantes.

Avant tout, la fonction d'une expertise est de faire le point de l'état des connaissances, étayé par une bibliographie complète et une analyse des controverses et des risques liés à l'application des résultats de la recherche. Un tel travail se doit d'être contradictoire, et donc collectif. Les recommandations qui peuvent s'ensuivre doivent demeurer strictement dans les champs scientifique et technique.

CHARTRE NATIONALE DE L'EXPERTISE

Une garantie pour la transparence selon Valérie Pécresse

Pour Valérie Pécresse (1), la Charte nationale de l'expertise vise « à harmoniser les pratiques des organismes de recherche publics en matière d'expertise, particulièrement dans le domaine de l'environnement. Elle s'appuie sur trois principes :

- Une expertise transparente et encadrée ;
- Une publication par l'opérateur des liens d'intérêt existants entre les experts mobilisés et les parties concernées par l'expertise ;
- Un traitement systématique de l'alerte environnementale et sanitaire pour les établissements signataires. »

Cette charte (2), dont l'élaboration a été confiée à Jean-Yves Perrot, président de l'Ifremer, et à Roger Genet, directeur général du Cémagref, devra être adoptée par tous les organismes de recherche.

1. Communiqué du 2 mars 2010.

2. Charte nationale de l'expertise : <http://bit.ly/lpGr04>

Pour qu'une expertise remplisse son rôle, son champ d'analyse doit être clairement défini. Si l'expertise répond à un besoin récurrent (alimentation, santé...), elle peut faire l'objet de la création d'une agence dédiée.

Si elle répond à une demande sociale, politique ou économique, elle sera encadrée par une convention entre le demandeur et un exécutant. La possibilité d'autosaisine par une autorité scientifique ou technique devra aussi être préservée, à condition que le problème posé soit circonscrit de façon précise.

Indépendance et protection des experts

La garantie d'indépendance des experts et leur protection constituent des impératifs qui ne peuvent pas être sous-estimés. De ce point de vue, le simple affichage des conflits d'intérêts paraît très insuffisant. Les experts doivent être à l'abri des multiples réseaux d'influence, qu'ils soient liés à des intérêts privés ou à des groupes de pressions politiques. Ils doivent aussi être à l'abri de toute autorité hiérarchique. Plusieurs conditions concourent à ce résultat.

Les experts seront choisis à la suite d'un appel public pour limiter l'influence des réseaux. Bien entendu, l'avis rendu doit être distingué de la décision qui peut en découler. Cet avis doit donc se limiter à des recommandations scientifiques ou techniques. L'activité d'expertise fait partie intégrante de la mission des chercheurs. À ce titre, elle n'a pas à être rémunérée, mais doit impérativement être prise en compte dans l'évaluation de leur activité.

Instance intermédiaire entre experts et demandeur

La multiplicité et la complexité des actes liés à une expertise exigent la définition d'une instance intermédiaire entre le comité des experts et le demandeur d'expertise. Cette instance a plusieurs fonctions indissociables, qui dépassent largement les objectifs affirmés par la ministre.

La question posée devra être formulée dans des termes auxquels les experts pourront répondre. Cette formulation est à la base de la convention entre un commanditaire et un commandité.



© THOMAS BETHGE/FOTOLIA.COM

Elle sert aussi de cadre à une autosaisine. Les experts seront choisis, après un appel public, en prenant garde de couvrir tous les champs de la connaissance impliquée. Le rapport sera finalement validé, en particulier par la vérification que les sources sont rendues publiques et librement accessibles.

Expertise au nom de la communauté scientifique

Dans « L'expertise collective : expression de la communauté scientifique », nous avons montré que ces fonctions ne peuvent pas être assurées par une institution ou par une administration. C'est au nom de la communauté scientifique et technique qu'une expertise doit être rendue – cf. VRS 373.

Lors de la mise en œuvre des expertises collectives à l'Inserm, son conseil scientifique avait recommandé la création d'un comité de pilotage indépendant de l'administration. Ce comité doit être placé sous l'autorité d'un conseil scientifique légitimé par l'élection de la majeure partie de ses membres. Cet exemple devrait trouver un écho partout où c'est possible. C'est à ce (faible) prix qu'une expertise pourra remplir pleinement son rôle. ■

Jean-Luc Mazet

PROPOSITIONS DU SNESUP POUR LE SUPÉRIEUR

Démocratiser le post-bac

Le projet gouvernemental de nouvelle licence vise à réduire le rôle de l'université à celui de prestataire de service. Pour réussir la démocratisation, le SNESUP propose notamment de développer l'aide aux étudiants et de diversifier les filières et les contenus pour favoriser la réussite de tous.

Après un échec complet de sa tentative de convaincre – via le « plan réussite en licence » lancé en décembre 2007 – que la lutte contre l'échec en licence était une préoccupation majeure du gouvernement, Valérie Pécresse a décidé de lancer, trois ans plus tard, un chantier « nouvelle licence ».

Loin d'être au service des étudiants et de la population, ce projet gouvernemental vise à aggraver la concurrence entre établissements et à réduire le rôle de l'université à celui de prestataire au service d'employeurs à la recherche de travailleurs formés, mais peu soucieux de les rétribuer à la hauteur de leur qualification et du travail qu'ils fournissent.

Ce nouveau chantier est aussi une arme contre ce qui reste la mission fondamentale de l'université : fournir aux jeunes, et aux moins jeunes, les bases d'un savoir critique, qui seul peut leur permettre d'acquérir une autonomie et une réelle insertion sociale.

Alors que l'ensemble des formations post-bac doit être concerné, ce projet se limite au seul diplôme de licence. Il faudrait aussi prendre en compte l'ensemble des cursus de formations menant au baccalauréat – premier grade universitaire –, afin d'améliorer l'articulation secondaire-supérieur. Et cela dans un tout autre cadre que l'actuelle réforme du lycée que nous dénonçons.

Le SNESUP s'inscrit dans une logique de connaissances, de qualifications, de culture, à l'opposé d'une logique de compétition mondiale exacerbée qui toucherait tous les secteurs – dont l'Union européenne et le processus de Bologne se font le vecteur.

Qu'il s'agisse des aspects scientifiques, culturels ou professionnels, la diffusion et le partage

du savoir sont une condition essentielle du développement économique et social. S'agissant de la France, l'aspiration des jeunes et des moins jeunes à accéder à un haut niveau de qualification – tant en formation initiale qu'en formation continue – et les perspectives liées aux besoins en créations nettes d'emplois qualifiés et au remplacement des départs en retraite supposent un regain d'accès et de réussite à des formations diplômantes de niveau Bac +3, Bac +5 et Bac +8.

Cela nécessite la reconnaissance des diplômes dans toutes les conventions collectives et toutes les fonctions publiques, ainsi que le renforcement des garanties apportées par les statuts des salariés et le droit du travail dans le cadre français et européen.

Démocratisation en régression

La démocratisation régresse, notamment l'accès et la réussite des publics issus des milieux défavorisés dans l'enseignement supérieur. Les bacheliers d'aujourd'hui ont des acquis différents, qui sont insuffisamment pris en compte dans l'élaboration des formations. Cela exige une réflexion sur la diversification des filières et sur les contenus, des moyens pour mettre en œuvre des innovations pédagogiques permettant la réussite, un effort particulier en direction des baccalauréats technologiques et professionnels, mais aussi un accès élargi à la formation continue des salariés et des demandeurs d'emploi, ainsi qu'à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Cela exige aussi des moyens ainsi que des mesures pour développer l'aide matérielle et financière aux étudiants – allocations, bourses, logement, restauration, bibliothèques, laboratoires de langues, accès au multimédia... Dans



© COREPIUS/FOTOLIA.COM

l'attente de la gratuité demandée par le SNESUP, il faut refuser toute augmentation des droits d'inscription.

La menace – aggravée par le nouvel arrêté licence – de mise en place d'une sélection à l'entrée du master et la volonté de borner les études au niveau licence pour de nombreux étudiants portent le risque d'une chute des poursuites d'études, notamment pour les étudiants en difficultés financières, sociales ou qui ne connaissent pas les parcours d'initiés. Ces orientations exacerbent la concurrence entre établissements et vont à l'opposé des exigences sociales.

Le SNESUP rappelle quelques principes

Réussir la démocratisation et répondre à l'ensemble des besoins de formation et de qualification

Le SNESUP exige le respect de l'objectif de 50 % d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme au moins égal au niveau licence. Tout étudiant doit pouvoir aller jusqu'au plus haut niveau de formation possible, sans sélection en licence, ni à l'entrée ou au cours du master. Accueillir des publics diversifiés et démocratiser l'enseignement supérieur impose des transformations importantes de la relation pédagogique.

Lien enseignement-recherche

Constitutif de l'enseignement supérieur, ce lien doit être mis en œuvre et développé dans tous les cursus de formation, dès la première

année d'études supérieures – y compris par une formation par la recherche. Le SNESUP estime nécessaire le rapprochement entre les différentes filières (classes préparatoires aux grandes écoles, section de technicien supérieur, IUT, licence...) et la mise en place de passerelles. Cela implique aussi de permettre aux enseignants qui le désirent d'accéder à la recherche et au statut d'enseignant-chercheur.

Cadrage national des formations menant à des diplômes nationaux reconnaissant une qualification

Ce cadrage national des formations permettra d'en améliorer la lisibilité. Une carte des formations est à élaborer pour permettre une répartition équilibrée sur tout le territoire. Les diplômes de licence et de master tout comme le doctorat doivent être reconnus dans les conventions collectives et les fonctions publiques. Refusant la création de collèges universitaires, le SNESUP demande le maintien des liens entre les antennes universitaires et les sites principaux et que soit conforté le lien avec la recherche dans tous les sites.

Des moyens suffisants pour l'ensemble des formations

Ces moyens aussi bien financiers qu'humains ou pour les locaux doivent être garantis. L'attribution de ces nouveaux moyens impose de supprimer le financement à la performance et de mettre en place une allocation des moyens fondée sur une évaluation des besoins. ■

PROPOSITIONS DU SNESUP POUR LE SUPÉRIEUR

Des mesures phares pour les carrières

Lors de son dernier congrès, le SNESUP a adopté un ensemble revendicatif pour améliorer les statuts des enseignants-chercheurs et des enseignants du supérieur, et relancer l'attractivité de ces métiers. Ces mesures sont indissociables de revendications plus globales qui constituent un préalable indispensable : en premier lieu un coup d'arrêt au démantèlement de l'enseignement supérieur et de la recherche publics par l'abrogation de la loi LRU et de la loi Pacte ainsi que de tous les textes associés, notamment articulés autour du grand emprunt.

Ces revendications confortent notre défense résolue du statut de fonctionnaire, notre lutte contre la précarité, notre exigence d'une gestion collégiale et de conditions de travail compatibles avec nos missions d'enseignement et de recherche. Elles vont à l'opposé des textes édictés par l'actuel gouvernement, basés sur une logique de déréglementation, de gestion par objectifs, de compétition et de traitement individualisé des carrières, des rémunérations et des services.

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

Il faut aboutir à la résorption de la précarité par un plan de titularisation de tous les contractuels (CDD et CDI). Parallèlement, la gestion des enseignants non titulaires doit être soumise à une réglementation nationale qui aligne carrière et service d'enseignement sur ceux des titulaires.

Pour les enseignants de statut second degré, nous confirmons notre revendication de l'unification de la classe normale et de la hors-classe – avec un avancement de tous au meilleur rythme –, ainsi que des mesures d'intégration des professeurs certifiés affectés dans l'enseignement supérieur (PRCE) dans le corps des agrégés, et des enseignants du second degré docteurs qualifiés dans le corps des maîtres de conférences (MC).

La carrière des enseignants-chercheurs doit être profondément modifiée, notamment celle des maîtres de conférences, grands oubliés des mesures Pécresse. Cela passe par :

- Un sommet de classe normale porté à l'échelle lettre A ;
- L'accélération des échelons ;
- La fusion des corps de professeurs (PR2-PR1) ;
- L'effectif de la hors-classe des maîtres de conférences élevé à au moins 15 % du corps, et celui de la classe exceptionnelle des professeurs à au moins 10 % du corps ;
- Un rééquilibrage des corps maîtres de conférences et professeurs (50 % de MC, 50 % de PR) par des mesures de transformation.

Ces mesures sont un premier pas vers la revendication du SNESUP d'un corps unique des enseignants-chercheurs.

Le SNESUP demande également la suppression des primes, selon les cas, intégrées dans le tableau national des tâches ou compensées en moyenne par une revalorisation indiciaire.

SERVICE STATUTAIRE

En pointe dans la lutte contre la modulation des services, le SNESUP exige sa suppression et se bat pour une réduction du service d'enseignement, beaucoup trop lourd dans le supérieur.

Ce service d'enseignement doit être ramené à 125 heures pour les enseignants-chercheurs, et 210 heures pour les enseignants de statut second degré et les enseignants non titulaires. Il doit être réduit de moitié les trois premières années de la carrière, et pour les enseignants de

statut second degré en recherche attestée. Il doit être aligné sur celui des enseignants-chercheurs. Le tableau national d'équivalence des tâches doit s'appliquer à tous.

Le droit à la recherche pour tous les enseignants et enseignants-chercheurs suppose la possibilité de participer à une équipe de recherche, au besoin dans un autre établissement. L'indépendance de la recherche doit être garantie.

L'ENTRÉE DANS LA CARRIÈRE

Les doctorants doivent bénéficier d'un véritable statut – indice de rémunération, protection du fonctionnaire, protection sociale, comptabilisation dans l'ancienneté de carrière et les annuités-retraite... Le SNESUP a précisé les contours d'un statut de fonctionnaire-stagiaire pouvant notamment mener à un emploi de chercheur ou d'enseignant-chercheur.

La formation initiale devrait s'adresser aux fonctionnaires stagiaires pendant leurs trois premières années, aux autres doctorants, ainsi qu'aux enseignants non titulaires. La formation continue doit être de droit, sur le temps de travail, prise en compte dans l'évaluation, accessible aux enseignants-chercheurs, enseignants de statut second degré et enseignants non titulaires.

Le recrutement des enseignants-chercheurs doit être totalement revu en supprimant les modalités désastreuses de la loi LRU. Le SNESUP a élaboré des propositions de concours sur regroupement d'emplois garantissant un recrutement collégial, indépendant et transparent. De même, doit être mise en place une procédure d'affectation d'enseignants du second degré définie réglementairement, faisant appel à une instance de recrutement au fonctionnement collégial, indépendant et transparent.

Enfin doivent être renforcés les droits des personnels en matière de congés, de protection sociale, de droit syndical.

NEUF MESURES DE RÉPARATION

Ces mesures constituent à nos yeux l'urgence des urgences dans la situation catastrophique où l'enseignement supérieur et la recherche ont été plongés par l'actuel gouvernement.

01. **Abrogation de la loi LRU, du pacte pour la recherche, de la LOLF, de la loi mobilité et abandon de la RGPP** et des textes qui leur sont associés.
02. **4 000 postes d'enseignants-chercheurs par an pendant 10 ans.** Le retour à la notion de postes de fonctionnaires est indispensable.
03. **Résorption de la précarité par un plan de titularisation** et cessation de toute externalisation du travail.
04. **Revalorisation salariale :** reconstruction des grilles indiciaires pour tenir compte des qualifications – au minimum 50 points supplémentaires par agent –, un salaire minimum à 1 600 euros net, une revalorisation du point d'indice de 9 %.
05. **Suppression de la délégation de pouvoir aux chefs d'établissement,** retour à des corps nationaux gérés nationalement et restitution au CNU des prérogatives qui lui ont été retirées.
06. **Égalité de traitement concernant l'attribution des services.** Suppression de la modulation de service. Négociation d'un vrai tableau national d'équivalence des tâches. TP = TD pour toutes les heures d'enseignement des non titulaires comme des titulaires.
07. **Mesures de lutte contre le harcèlement et la souffrance au travail.** Notamment mise en place dans chaque établissement d'une commission-harcèlement placée auprès du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).
08. **Moratoire sur toutes les dissolutions d'équipes et exclusions individuelles.** Réexamen de toutes les décisions de ce type intervenues depuis 2007. Règlement intérieur type s'imposant aux équipes de recherche et empêchant les pratiques d'exclusions.
09. **Abrogation de la loi sur les retraites.** Les conditions de carrières très défavorables des titulaires et non-titulaires de l'enseignement supérieur rendent crucial, à brève échéance, le retour sur ses dispositions. ■

RECHERCHE

Changer de cap

Au moment où se prépare le budget 2012, où de nouvelles procédures visent à affaiblir plus encore le rôle des organismes et des universités (Idex, Labex, mais aussi RGPP), le SNCS-FSU fait des propositions issues de son dernier Conseil syndical national (1). En cette période, les candidats et les partis politiques préparent leurs programmes pour les élections de 2012. Il est fondamental que l'enseignement supérieur et la recherche soient l'un des enjeux du scrutin. Les scientifiques doivent se faire entendre.

Patrick Monfort. Secrétaire général du SNCS-FSU.

Que devra faire le nouveau gouvernement en 2012? Nos propositions sont la clé pour un redémarrage d'une recherche publique de qualité (1).

Les principes

L'avancée du front des connaissances demeure l'objectif premier de la recherche scientifique. L'élaboration de celle-ci doit se faire dans le cadre d'une véritable liberté académique et d'une évaluation exigeante. Elle implique une vraie débureaucratiation.

Le choix des grandes orientations scientifiques du pays est du ressort de la représentation nationale et des scientifiques. Les organismes de recherche doivent retrouver les missions de structuration nationale et la stratégie nationale

de recherche et d'innovation (SNRI) doit être supprimée (2).

Le rôle des instances scientifiques composées d'une majorité de pairs élus sera central dans la mise en œuvre et l'évaluation de ces décisions. Les agences technocratiques comme l'ANR, l'AERES devront être supprimées et la LRU remplacée par une autre loi, après un large débat.

L'objectif doit être d'atteindre 3 % du PIB d'ici 8 ans et, pour ce, faire progresser de 0,1 % par an le ratio recherche/PIB. Cela signifie une croissance budgétaire de 5 % par an hors inflation et hors transferts de crédits nécessaires - ANR, crédit impôt recherche (CIR).

Les aides à la recherche privée doivent être transparentes, évaluées et correspondre à un



© PAVEL LOSEVSKY/FOTOLIA.COM

besoin du pays. Elles doivent favoriser des programmes de réindustrialisation, ainsi que les PME innovantes. Le CIR doit être plafonné, profondément réformé et mis au service du développement de la recherche du pays.

Le système d'enseignement supérieur et de recherche doit être organisé autour des organismes et des établissements d'enseignement supérieur, dans une coopération conçue dans l'égalité – unité mixte de recherche (UMR).

Des programmes transversaux et/ou pluridisciplinaires pourront se nouer sur la base du volontariat entre les organismes qui en assureront la coordination.

L'enseignement supérieur et la recherche doivent fonctionner avec des emplois de titulaires de la Fonction publique. Un plan pluriannuel de l'emploi scientifique devra être négocié sur la base de 5000 emplois annuels supplémentaires.

Les salaires doivent être revalorisés de manière à ce que les embauches à Bac +9 se fassent à hauteur de deux SMIC et non pas 1,2 comme actuellement. Les carrières doivent être améliorées (cf. page 32).

La méthode

Le débat concernant les grands choix devra être ouvert à tous les intéressés. En ce sens, l'organisation d'« assises » de la recherche par le gouvernement et les personnels, comme en 1982, est la meilleure voie. Au-delà, le rôle des organisations représentatives sur la mise en œuvre des propositions qui en sortiront, comme sur tous les grands dossiers, devra être rétabli.

Les mesures immédiates

Des mesures budgétaires et structurelles transitoires, indiquant l'orientation du gouvernement, devront être prises sans attendre ces

assises. Un premier collectif budgétaire en juin 2012 pour :

- Transformer les crédits servant à payer les précaires (ANR, etc.) en emplois statutaires, dans le respect des instances de recrutement (3).
- Reverser les crédits ANR non encore engagés aux organismes et universités, avec une rallonge significative.
- Faire voter par l'Assemblée nationale, comme première étape, les limitations du CIR comme proposées sans succès par la commission *ad hoc* de l'Assemblée.

Des mesures structurelles transitoires :

- Mettre à plat le « grand emprunt » et les initiatives d'excellence (Idex), dissoudre les fondations de coopération scientifique (FCS) liées à ces initiatives.
- Rendre l'évaluation des unités de recherche des organismes aux instances comme le Comité national et les commissions scientifiques spécialisées (CSS), ainsi que la loi le permet.
- Transformer les PRES (4) en structures de coordination territoriale souples respectant la représentation démocratique avec une proportion significative d'élus directs.
- Supprimer les alliances et donner aux organismes les coordinations thématiques respectant les conseils scientifiques élus.
- Stopper la RGPP et les suppressions d'emplois (5).

Dans ce contexte déterminant, nous devons imposer une politique de la recherche publique dont la ligne est simple. La recherche doit retrouver sa liberté, seule condition pour être au front des connaissances. ■

Patrick Monfort

→ Notes/Références

1. Cf. les propositions détaillées du Conseil syndical national « Quels projets pour la recherche : organisation, carrière, métier » : www.sncs.fr/article.php3?id_article=2784&id_rubrique=1645
2. Ces 29 programmes prioritaires, très finalisés, visent à une réorientation « utilitaire » des laboratoires publics. Décidés en petits comités par la ministre, ils privilégient avant tout la valorisation et le transfert des résultats de la recherche publique vers le privé. Cf. « Le carcan pour les scientifiques : la SNRI, les alliances et instituts, les 29 programmes prioritaires » : www.sncs.fr/article.php3?id_article=1983
3. AUDIER, Henri. L'ANR : Big Brother à broyer les jeunes. *La Vie de la recherche scientifique*, juin 2011, n° 385, p. 26-27.
4. Pôles de recherche et d'enseignement supérieur.
5. Révision générale des politiques publiques. Cf. « Lettre ouverte aux ministres en charge de la Fonction publique » : <http://bit.ly/nbbXdc>

Rendre la recherche à ceux qui la font

En SHS comme dans les autres disciplines, l'injonction au regroupement allée à la manie du label ont fait oublier certains principes simples. Les experts ne font pas la science, les consultants encore moins ! C'est de l'intérieur des traditions disciplinaires que le changement scientifique s'effectue.

Philippe Büttgen. Directeur de recherche au CNRS, secrétaire général adjoint du SNCS-FSU.

Il n'y a ni exception ni « singularité » de la recherche en sciences humaines et sociales (SHS) : comme les autres, celles-ci ont été durement éprouvées par le passage des trois vagues successives du Pacte pour la recherche, de la loi LRU et du grand emprunt.

La singularité est à chercher plutôt dans une politique ministérielle qui recourt à une kyrielle d'officines tout occupées à justifier l'existence des SHS, à l'image du « Conseil » pour le « développement » des humanités et des sciences sociales. Cette obsession auto-apologétique n'est pas de mise. La reconstruction d'une recherche ambitieuse et libre en SHS passera par l'observation de quelques principes simples.

Repenser la stratégie nationale de recherche

L'État a le droit d'énoncer des priorités scientifiques. Encore faut-il qu'elles soient autre chose que des « thématiques » ou des « nomenclatures » vagues, qui favorisent au mieux les effets d'affichage, au pire les coteries.

Il ne suffit pas de dire « Handicap » ou « Cognition » pour faire une politique. De ce point de vue, le discours sur l'« utilité sociale » des SHS doit être purement et simplement abandonné. Il confond l'objet de ces sciences



– l'homme et la société – avec leur but présumé – l'« utilité » pour la société – et autorise toutes les dérives idéologiques (cf. encadré). Les organismes de recherche ne sont pas des comités d'experts. C'est de l'intérieur des traditions disciplinaires que le changement scientifique s'effectue ; c'est dans cette direction que la tutelle publique doit porter son regard.

Réussir l'interdisciplinarité

Le repli disciplinaire n'est pourtant pas de mise. L'interdisciplinarité est le grand échec des réformes récentes du CNRS et des organismes de recherche. En SHS, l'orientation imposée aux projets de « Laboratoires d'Excellences » en témoigne : l'injonction au regroupement allée à la manie de la marque ou du

Le pilotage des recherches en SHS

Christian Topalov. *Directeur de recherche émérite au CNRS, directeur d'études à l'EHESS.*

Le pouvoir sarkozyste et les managers de la science ont des objectifs : réduire service public et dépenses publiques. Ils veulent aussi orienter l'appareil de recherche et d'enseignement vers de nouvelles finalités [et ils] s'attaquent à tout ce qui peut [leur] faire obstacle : statuts et collégialités. Cette offensive concerne toutes les disciplines (1), mais les sciences humaines et sociales (SHS) sont menacées de façon très spécifique.

Financer des sujets jugés prioritaires

Nos travaux ne sont pas directement utiles à la fabrication de molécules ou à l'ingénierie génétique. Dans l'ensemble, ils ne sont pas rentables. C'est un gros défaut ! La stratégie est donc assez simple : réduire les financements que les scientifiques peuvent utiliser librement et piloter d'aussi près que possible l'affectation des ressources vers des sujets ou des domaines jugés prioritaires. Lesquels ?

D'abord les recherches considérées comme directement utiles : les sciences de la gestion ou l'économie financière. Ce genre de sujets ne manque pas de financements publics.

Il y a aussi des fictions scientifiques qui font recette dans l'air du temps néo-libéral. Depuis des années, le génie génétique promet qu'il va trouver le gène de la schizophrénie et la recherche en psychologie clinique en est freinée d'autant. C'est la même épistémologie qui fondait les « résultats » obtenus à l'Inserm établissant que l'on peut prévoir les futurs comportements anti-sociaux chez les enfants agités de la maternelle.

Bien financées aussi sont les recherches qui promettent de répondre aux gros soucis des ministères : comment faciliter l'acceptation des nanotechnologies ou des OGM par le public ? Comment réduire le nombre de voitures brûlées la nuit de la Saint-Sylvestre ? Que l'on juge ou non ces questions pertinentes, croit-on vraiment que l'on va leur trouver une réponse scientifique sans en modifier les termes ?

Il y a [enfin] les sujets de recherche qui utilisent les mots magiques, ceux des évidences du moment : environnement, développement durable, mémoire et patrimoine, citoyenneté... Non que je veuille tourner en dérision ces bonnes causes : je crois simplement que si tout le monde obéit à ce genre de modes intellectuelles, les possibilités de penser autrement disparaîtront très vite.

Ces extraits sont tirés de l'article « Reconstruire l'enseignement supérieur et la recherche » publié par Mediapart : <http://bit.ly/pQvNMB>
1. Cf. la réorganisation des sciences de la vie, directement pilotée par le pouvoir politique, au bénéfice des labos et de quelques mandarins universitaires à leur service.

label – jusque dans l'appellation de beaucoup de Labex – semble avoir fait oublier plusieurs exigences élémentaires de rigueur méthodologique. Les experts ne font pas la science, les consultants encore moins. Un bilan financier et scientifique va s'imposer, après plusieurs mois d'affolement dans les laboratoires.

La collaboration effective entre l'Institut des sciences humaines et sociales et les autres entités du CNRS est une exigence. Elle ne doit pas faire oublier l'interdisciplinarité inter-SHS, seule à même de garantir un pluralisme aujourd'hui mis à mal.

Respecter les compétences

Depuis 2008, les directions des SHS au CNRS sont nommées par intérim, en partie d'ailleurs pour éviter les empiètements gouvernementaux les plus insistants. Mais les *search committees* régulièrement annoncés

ne sont jamais écoutés, quand du moins ils sont réunis. Les personnels méritent plus de confiance. Ils méritent que leurs directions s'investissent dans le soutien aux actes véritables de la recherche en SHS – colloques, publications et revues inséparablement – plutôt que dans une aide toujours aléatoire au « montage de projets ».

Partout où elles sont, dans les organismes et les universités, les SHS ont besoin de véritables opérateurs de recherche. Les ministères ont d'autres missions. Leurs tentatives de mainmise sur plusieurs fonctions et équipements essentiels de la recherche, comme la publication de corpus numériques, sont d'un autre temps et devront être abandonnées, pour rendre la recherche en SHS à ses acteurs véritables. ■

Philippe Büttgen

LA VIE DE LA RECHERCHE (VRS) ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN

Individuel (25€) Institutionnel (50€) Prix au numéro : 8€
(Abonnement facultatif pour les adhérents du SNCS et du SNESUP)

Institution :
 Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Courriel :
 Tél. : Télécopie :
 Mobile : Dom. :

Merci de nous renvoyer ce bulletin complété avec votre règlement à l'adresse suivante :
SNCS, 1 place Aristide Briand, 92195 Meudon Cedex.

ADHÉSION

66% de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu.



M^{me} M^{lle} M.

Nom :
 Prénom :
 Adresse professionnelle :
 Courriel :
 Tél. : Télécopie :
 Mobile : Dom. :
 Adresse personnelle :

Souhaitez-vous recevoir la presse du syndicat :
 au laboratoire à votre domicile

EPST : CEMAGREF CNRS INED
 INRA INRETS INRIA
 INSERM IRD LCPC

EPIC (précisez) :
 Autre organisme (précisez) :
 Délégation régionale :
 Administration déléguée :
 Section scientifique du Comité national :
 Commission scientifique spécialisée :
 Grade : Échelon : Indice :
 Section locale SNCS :

ADHÉSION RENOUELEMENT

Prélèvement automatique par tiers (février, juin, octobre) : n'oubliez pas de joindre un RIB ou RIP. **Chèque** à l'ordre du SNCS.
 • **À adresser à la trésorerie nationale:** sncs3@cnrs-bellevue.fr — Tél. : 01 45 07 58 61.

Pour connaître le montant de votre cotisation, reportez-vous à la grille consultable sur le site du SNCS :
www.sncs.fr/IMG/pdf/Bulletin_d_adhesion.pdf

SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES [SNCS-FSU]
 1, place Aristide-Briand. 92195 Meudon Cedex
 Tél. : 01 45 07 58 70 — Télécopie : 01 45 07 58 51
 Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr
www.sncs.fr

FORMULAIRE 2011/12

ADHÉSION
 RENOUELEMENT
 MODIFICATION



M^{me} M^{lle}

Nom :
 Prénom :
 Tél. (domicile/portable) :
Établissement & Composante :
Année de Naiss. :
 Tél./Fax (professionnel) :
Discipline/Sec.CNU :
Catég./Classe :
Unité de Recherche (+ Organisme) :
 Courriel (très lisible, merci) :
Adresse postale (pour Bulletin et courriers) :

Si vous choisissez le prélèvement automatique, un formulaire vous sera envoyé à la réception de votre demande et vous recevrez ensuite confirmation et calendrier de prélèvement. **La cotisation syndicale est déductible à raison de 66 % sur vos impôts** sur le revenu. **L'indication de votre adresse électronique usuelle** est de première importance, pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales, que pour le suivi des questions personnelles.

Date + Signature

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-11 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [SNESUP-FSU]
 78, rue du Faubourg Saint-Denis — 75010 Paris
 Tél. : 01 44 79 96 10 — Télécopie : 01 42 46 26 56
 Courriel : accueil@snesup.fr
www.snesup.fr

« Alé montre ta feuille. Tinkiet le prof voit Ri1. »

Voilà, mot pour mot, le SMS que j'ai intercepté la semaine dernière dans ma classe, en plein contrôle. J'ai aussitôt mis un zéro à l'élève. Mais lorsque j'ai voulu attraper son portable pour le confisquer, il est tombé par terre et s'est cassé. Le lendemain, les parents se sont plaints. Alors, j'ai appelé la MAIF et j'ai tout expliqué à un conseiller. Pas d'inquiétude m'a-t-il dit, nous allons régler le problème. À mon grand soulagement.

Christian – professeur de français à Montauban.



OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION
EN PARTENARIAT AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES*
Souscrivez en ligne sur maif.fr



ASSUREUR MILITANT.

Fx-CG20

NOUVEAUTE
2011



La graphique couleur

- | Grand écran LCD couleur rétroéclairé
- | Très grande vitesse de calcul
- | Connexion directe via port USB pour vidéoprojecteur CASIO
- | Tableur : création de tables de données
- | Solveur numérique et graphique
- | Fonction Picture Graph : graphique sur image

**La 1^{ère} calculatrice permettant
de créer des graphiques en couleurs
à partir d'images réelles**